GUIDE TECHNIQUE :
PROCEDURES D'AFFECTATION 2012
ACADEMIE DE CRETEIL

SOMMAIRE

TEXTES DE REFERENCE…… 4

RAPPEL SUR LES PROCEDURES D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION…… 5

CALENDRIER AFFELNET POST 3ème …… 8

CALENDRIER AFFELNET 1ère …… 10

1. PROCEDURES D'AFFECTATION 2012 – PRINCIPES GENERAUX…… 11

1.1 RECUEIL DES CANDIDATURES…… 11
1.2 SAISIE DES DOSSIERS DES ELEVES DANS AFFELNET…… 11
1.2.1 Saisie des données personnelles (identification)…… 12
Saisie de la zone géographique…… 12
Saisie des décisions d'orientation…… 12
1.2.2 Saisie des vœux …… 13
Vœux de recensement…… 13
1.2.3 Saisie des notes…… 13
1.2.4 Impression des fiches récapitulatives de saisie …… 13
1.3 CAS MEDICAUX : INDICATION ET CONTRE - INDICATION MEDICALE…… 14
1.4 VALIDATION DE FIN DE SAISIE…… 14
1.5 DIFFUSION DES RESULTATS ET INSCRIPTION DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL…… 14
1.5.1 Diffusion des résultats…… 14
1.5.2 Inscription dans les établissements d'accueil…… 15

2. AFFECTATION AFFELNET POST 3ème …… 15

2.1 AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE…… 15
2.1.1 Affectation en 2nde professionnelle …… 16
Affectation sur le champ…… 16
Affectation sur la spécialité…… 16
2.1.2 Affectation en 1ère année de CAP…… 16
Affectation en pôle de qualification de niveau V…… 16
Affectation sur la spécialité…… 16
2.1.3 Affectation en formation expérimentale CAP/BAC PRO…… 16
2.1.4 Affectation en formation par apprentissage…… 17
2.2 AFFECTATION DANS LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE…… 17
2.2.1 Cas général : l'élève souhaite suivre des enseignements d'exploration courants …… 17
Critères d'assouplissement de la carte scolaire…… 17
2.2.2 Autre cas: l'élève souhaite suivre des enseignements d'exploration rares à capacités contingentées…… 18
2.2.3 Recueil des candidatures (du 05/06 au 16/06/2012) …… 18
2.2.4 Doublement de la classe de 2nde GT…… 18
2.3 CAS PARTICULIER…… 19
2.3.1 Elèves de 3° ayant participé à l'affectation dans la voie professionnelle et obtenant le passage en 2ndGT 19
A l'issue des conseils de classe …… 19
A l'issue des commissions d'appel…… 19
2.3.2 Elèves de 2ndGT ayant participé à l'affectation dans la voie professionnelle et souhaitant doubler en 2GT 19
A l'issue des conseils de classe …… 19
A l'issue des commissions d'appel…… 19

3. AFFECTATION APRES LA 2NDE GT DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE …… 19

3.1 AFFECTATION EN 1ère PROFESSIONNELLE (base AFFELNET 1ère)…… 19
3.2 AFFECTATION EN CAP 1AN (base AFFELNET POST 3ème) …… 20
3.3 AFFECTATION EN 2nde PROFESSIONNELLE OU EN 1ère ANNEE DE CAP 2 ANS (base AFFELNET POST 3ème)…. 20
3.4 AFFECTATION EN TERMINALE DE CAP 2ANS (hors AFFELNET)…… 20
3.5 SAISIE DES NOTES…… 20

4. AFFECTATION APRES LA 2NDE GT EN CLASSE DE 1ère GENERALE OU TECHNOLOGIQUE…… 20

5. AFFECTATION APRES LE CAP OU LE BEP…… 20

5.1 AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE D'ORIGINE…… 21
5.2 COHERENCE FILIERE …… 21

6. SUIVI DE L'AFFECTATION (S.D.A) …… 21

6.1 SUIVI DES INSCRIPTIONS DES ELEVES AFFECTES A L'ISSUE D'AFFELNET VOIE PROFESSIONNELLE …….. 21
6.2 GESTION DES LISTES SUPPLEMENTAIRES…….. 21
6.3 ENTRETIENS DE SITUATION POUR LES ELEVES RESTANT SANS SOLUTION…… 22

7. AFFECTATION DANS L'ACADEMIE DE CRETEIL DES ELEVES PROVENANT D'AUTRES ACADEMIES…… 22

8. ELEVES DE L'ACADEMIE DE CRETEIL QUI CANDIDATENT SUR UNE AUTRE ACADEMIE…… 22

ANNEXES…… 23

ANNEXE 1 : BAREMES ET BONUS PARTICULIERS…….. 24
ANNEXE 2 : PRIORITES ACADEMIQUES – AFFELNET POST 3ème …… 25
ANNEXE 3 : PRIORITES ACADEMIQUES – AFFELNET 1ère …… 26
ANNEXE 4 : TABLEAU DE CORRESPONDANCE DES NOTES …… 27

ANNEXES 5 …….. 29

ANNEXE 5.1 AFFECTATION EN 2nde PROFESSIONNELLE – AFFELNET POST 3ème …… 29
ANNEXE 5.2 AFFECTATION EN 1ère ANNEE DE CAP – AFFELNET POST 3ème …… 30
ANNEXE 5.3 FORMATIONS EXPERIMENTALES (CAP/ BAC PRO) – AFFELNET POST 3ème …….. 31
ANNEXE 5.4 FORMATIONS CONCERNEES PAR LA PROCEDURE PASSPRO – AFFELNET POST 3ème …… 31
ANNEXE 5.5 FORMATIONS CONCERNEES PAR LA PROCEDURE DE PREINSCRIPTION – AFFELNET POST 3ème ….. 32
ANNEXE 5.6 FORMATIONS EN APPRENTISSAGE – AFFELNET POST 3ème …… 33

ANNEXES 6…….. 34

ANNEXE 6.1 BAREME POUR L'AFFECTATION EN 1ère ANNEE DE CAP 2 ANS – AFFELNET POST 3ème …….. 34
ANNEXE 6.2 BAREME POUR L'AFFECTATION EN 2NDE PROFESSIONNELLE …… 35
ANNEXE 6.3 BONUS PASSPRO ET PREINSCRIPTION…… 36
ANNEXE 6.4 BAREME POUR L'AFFECTATION EN 2NDE GT – AFFELNET POST 3ème …… 37
ANNEXE 6.5 BAREME POUR L'AFFECTATION EN CAP 1AN (post 2nde GT) – AFFELNET 1ère …… 38
ANNEXE 6.6 BAREME POUR L'AFFECTATION EN 1ère PROFESSIONNELLE – AFFELNET 1ère …… 39
ANNEXE 6.7 BAREME POUR L'AFFECTATION EN 1ère TECHNOLOGIQUE ST2S – AFFELNET 1ère …….. 40

ANNEXES 7 …….. 41

ANNEXE 7.1 COEFFICIENTS POUR L'AFFECTATION EN 1ère ANNEE DE CAP…… 41
ANNEXE 7.2 COEFFICIENTS POUR L'AFFECTATION EN 2NDE PROFESSIONNELLE…….. 43
ANNEXE 7.3 COEFFICIENTS POUR L'AFFECTATION EN 2NDE GT AVEC ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION CONTINGENTES ET 2NDE SPECIFIQUE…… 44
ANNEXE 7.4 COEFFICIENTS POUR L'AFFECTATION EN CAP 1AN…… 44
ANNEXE 7.5 COEFFICIENTS POUR L'ADMISSION EN 1ère PRO ET 1ère BMA…… 45

ANNEXES 8…….. 47

ANNEXES 8.1 DIPLOMES PRIORITAIRES POUR L'ACCES EN 1ère PRO OU EN 1ère BMA…… 47
ANNEXES 8.2 DIPLOMES PRIORITAIRES POUR L'ACCES EN 1ère PRO AGRICOLES…… 50

CALENDRIERS DEPARTEMENTAUX…… 51

TEXTES DE REFERENCE

Loi d'orientation et formation tout au long de la vie n°2009-1437 du 29 novembre 2009 (JO du 25 novembre 2009)

Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole n°2005-380 du 23 avril 2005 (JO du 24 avril 2005)

Loi d'orientation sur l'éducation n°89-486 du 10 juillet 1989 (BO spécial n°4 du 31 août 1989)

Loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993, relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle (JO du 21 décembre 1993)

Convention pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif du 29 juin 2006 (B.O. n°05 du 01 février 2007)

ORIENTATION – AFFECTATION

Arrêtés du 27 janvier et du 1er février 2010 relatifs à l'organisation et horaires de la classe de 2nde des lycées d'enseignement général et technologique et des lycées d'enseignement général et technologique agricole (BO spécial n°1 du 4 Février 2010)

Arrêté du 14 juin 1990 relatif à la commission d'appel (BO n°27 de 5 juillet 1990)

Décret n°90-484 du 14 juin 1990 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves modifié par le décret n°92-169 du 20 février 1992 (BO n°27 de 5 juillet 1990 et n°11 du 20 février 1992).

Circulaire ministérielle n° 2012- 056 du 27/03/2012 relative aux orientations et instructions pour la rentrée 2012 (BO n°13 du 29 mars 2012)

Circulaire ministérielle n°2006-213 du 14 décembre 2006 relative à l'entretien d'orientation en 3ème (BO n° 47 du 21 décembre 2006).

Circulaire ministérielle n°93-087 du 21 janvier 1993 relative au rôle du professeur principal dans les collèges et les lycées (BO n°5 de 4 février 1993).

BO spécial n°2 du 19 février 2009 relatif à la rénovation de la voie professionnelle

Note de service n°2011-208 du 22/11/2011 _ BO n°45 du 8 décembre 2011 sur la reconquête du mois de Juin et le calendrier 2012 de l'orientation et de l'affectation des élèves

Circulaire académique n°2012-042 du 07/02/2012 relative à l'affectation des élèves pour la rentrée 2012

Circulaire académique n°2011-163 du 01/12/2011 relative à la politique d'orientation dans le second degré - 2012

INSERTION – FORMATION

Circulaire n°2011-028 du 09 février 2011 relative à la lutte contre le décrochage scolaire (BO n°6 du 10 février 2011)

Circulaire n°99-071 du 17 mai 1999, relative au programme Nouvelles Chances (BO n°21 de 27 mai 1999) .

Circulaire n°96-134 du 10 mai 1996, relative à la mission générale d'insertion (BO n°20 de 16 mai 1996).

Instruction n° 09-660 JS du 22 avril 2009 relative à la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes sortant sans diplôme du système scolaire (BO n°23 du 04 juin 2009)

Rappel sur les procédures d'orientation et d'affectation

Les voies d'orientation

La réglementation des procédures d'orientation et d'affectation est définie par arrêté du ministre chargé de l'éducation. La teneur de la décision d'orientation prise par le chef d'établissement après avis du conseil de classe dépend des paliers d'orientation ; elle porte sur les voies d'orientation.

- En fin de 6ème, la décision porte sur le passage en 5ème ou le redoublement
- En fin de 4ème, la décision porte sur le passage en 3ème ou le redoublement
- En fin de 3ème, la décision porte sur le passage en seconde générale et technologique ou spécifique, en seconde professionnelle (première année du cycle de préparation en trois ans du baccalauréat professionnel), en première année de certificat d'aptitude professionnelle ou le redoublement
- En fin de seconde générale et technologique, la décision porte sur le passage dans une des séries de baccalauréats technologiques ou généraux, ou le redoublement.

La demande d'orientation

Les parents de l'élève ou l'élève majeur formulent des demandes d'orientation à l'issue des phases de dialogue, dans le cadre des voies d'orientation définies par l'arrêté mentionné à l'article D331-36 ou de redoublement. (Art D331-31)

L'examen des demandes d'orientation et décisions d'orientation

Les demandes sont examinées par le conseil de classe qui prend en compte l'ensemble des informations réunies par ses membres sur chaque élève ainsi que les éléments fournis par l'équipe pédagogique. Le conseil de classe émet des propositions d'orientation, dans le cadre des voies d'orientation, ou de redoublement. (Art D331-32)

Lorsque ces propositions sont conformes aux demandes, le chef d'établissement prend ses décisions conformément aux propositions du conseil de classe et les notifie aux parents de l'élève ou de l'élève majeur. (Art D331-33)

Lorsque ces propositions ne sont pas conformes aux demandes, le chef d'établissement ou son représentant, reçoit l'élève et ses parents ou l'élève majeur afin de les informer des propositions du conseil de classe et de recueillir leurs observations. Le chef d'établissement présente, à cette occasion, les recommandations émises par le conseil de classe dans les conditions définies par l'article D331-32. Le chef d'établissement prend ensuite les décisions d'orientation ou de redoublement dont il informe l'équipe pédagogique, et les notifie aux parents de l'élève ou à l'élève majeur.

Le chef d'établissement peut assortir sa décision de faire droit à la demande d'orientation de l'élève à la condition que celui-ci s'engage à suivre un dispositf de remise à niveau, notamment lorsque le conseil de classe l'a recommandé, avec l'accord écrit de ses représentants légaux dans le cas d'un élève mineur. (Décret du 27 janvier 2010).

Le redoublement

Aux paliers d'orientation (fin de 6ème, fin de 4ème, fin de 3ème, fin de seconde GT), lorsque les parents de l'élève ou l'élève majeur n'obtiennent pas satisfaction pour les voies d'orientation demandées, ils peuvent, de droit, obtenir le maintien de l'élève dans sa classe d'origine pour la durée d'une seule année scolaire. (Article D331-37).

A l'intérieur des cycles des collèges et des lycées, le redoublement ne peut intervenir qu'à la demande écrite des parents de l'élève ou de l'élève majeur, ou, sur proposition du conseil de classe, avec l'accord écrit des intéressés.

L'appel

Une procédure d'appel est prévue aux paliers d'orientation (fin de 6ème, fin de 4ème, fin de 3ème, fin de seconde GT). Les parents ont donc, à ces niveaux, la possibilité de faire appel.

En cas d'appel, le chef d'établissement transmet à la commission d'appel les décisions motivées ainsi que tous les éléments susceptibles d'éclairer cette instance. Les parents d'élève ou l'élève majeur qui le demandent sont entendus par la commission. L'élève mineur peut être entendu à sa demande, avec l'accord de ses parents.

Les décisions prises par la commission d'appel valent décision d'orientation ou de redoublement définitive. La commision d'appel est présidée par le DASEN-DSDEN ou son représentant. Elle comprend des chefs d'établissement, des enseignants, des parents d'élèves, des personnels d'éducation et d'orientation nommés par le DASEN-DSDEN. (Article D331-35).

L'affectation

À l'interieur d'une voie d'orientation, le choix des enseignements optionnels ou des spécialités incombe aux parents de l'élève ou à l'élève majeur, éclairés par le dialogue avec les membres de l'équipe éducative et par l'avis du conseil de classe.

L'affectation de l'élève à l'issue d'un cycle dans la voie d'orientation du cycle supérieur est réalisée en fonction des décisions d'orientation et des choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur

Dans l'enseignement privé sous contrat

Les procédures d'orientation en établissement privé sous contrat sont les mêmes que celles en vigueur dans l'enseignement public (Article D 331-39).

** Références faites aux articles du code de l'éducation*

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'ORIENTATION EN FIN DE CYCLE

6EME

LA FAMILLE formule des VOEUX D'ORIENTATION qui peuvent être	Le CONSEIL de CLASSE formule une PROPOSITION D'ORIENTATION qui porte obligatoirement sur	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule, motive et notifie sa DÉCISION D'ORIENTATION qui porte obligatoirement sur
5EME OU **REDOUBLEMENT**	**5EME** OU **REDOUBLEMENT**	**5EME** OU **REDOUBLEMENT**

APPEL POSSIBLE

4EME

LA FAMILLE formule des VOEUX D'ORIENTATION qui peuvent être	Le CONSEIL de CLASSE formule une PROPOSITION D'ORIENTATION qui porte obligatoirement sur	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule, motive et notifie sa DÉCISION D'ORIENTATION qui porte obligatoirement sur
3EME en précisant si nécessaire : -3ème prépa pro -3ème alternance OU **REDOUBLEMENT** en précisant les enseignements demandés	**3EME** OU **REDOUBLEMENT**	**3EME** OU **REDOUBLEMENT**

APPEL POSSIBLE

3EME

LA FAMILLE formule des VOEUX D'ORIENTATION qui peuvent être	Le CONSEIL de CLASSE formule une PROPOSITION D'ORIENTATION qui porte obligatoirement sur	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule, motive et notifie sa DÉCISION D'ORIENTATION qui porte obligatoirement sur
2nde GÉNÉRALE et TECHNOLOGIQUE ou Spécifique OU **2nde PROFESSIONNELLE** en précisant le champ professionnel ou la spécialité OU **1ère année de CAP 2ans** en précisant la spécialité OU **REDOUBLEMENT**	**2nde GÉNÉRALE et TECHNOLOGIQUE ou Spécifique** OU **2nde PROFESSIONNELLE** OU **1ère année de CAP 2ans** OU **REDOUBLEMENT**	**2nde GÉNÉRALE et TECHNOLOGIQUE ou Spécifique** OU **2nde PROFESSIONNELLE** OU **1ère année de CAP 2ans** OU **REDOUBLEMENT**

APPEL POSSIBLE

2NDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

LA FAMILLE formule des VOEUX D'ORIENTATION qui peuvent être	Le CONSEIL de CLASSE formule une PROPOSITION D'ORIENTATION qui porte obligatoirement sur	Le CHEF D'ÉTABLISSEMENT formule, motive et notifie sa DÉCISION D'ORIENTATION qui porte obligatoirement sur
1ERE en précisant la série OU **REDOUBLEMENT** OU **CHANGEMENT D'ORIENTATION VERS LA VOIE PROFESSIONNELLE**	**LE PASSAGE EN 1ERE ET LA SÉRIE** OU **REDOUBLEMENT**	**LE PASSAGE EN 1ERE ET LA SÉRIE** OU **REDOUBLEMENT**
	LE CHANGEMENT D'ORIENTATION N'EST PAS UNE DECISION D'ORIENTATION	

APPEL POSSIBLE

► Pour les autres niveaux (5ème, 2nde Professionnelle, 1ère Professionnelle et 1ère GT) le passage dans la classe supérieure est de droit, le doublement n'intervient qu'à la demande de la famille.

Calendrier Affelnet Post 3ème

Dates		Voie professionnelle	Voie générale et technologique
lundi	12-mars	saisie dans PASSPRO des candidatures à l'entretien	
mercredi	21-mars	fin de saisie dans PASSPRO des candidatures	
jeudi	03-mai	**début saisie des vœux sur AFFELNET**	
vendredi	04-mai		
samedi	05-mai		
dimanche	06-mai		
lundi	07-mai		
mardi	08-mai	FERIE	
mercredi	09-mai	**Fin de saisie des vœux soumis à commission**	
mercredi	09-mai	**Commission académique INTERNATS EXCELLENCE + PLACES LABELLISEES**	
jeudi	10-mai	commissions départementales du 10/05 au 14/05	
vendredi	11-mai	commissions départementales du 10/05 au 14/05	
samedi	12-mai		
dimanche	13-mai		
lundi	14-mai	commissions départementales du 10/05 au 14/05	
mardi	15-mai	**Commission académique PASSPRO**	
mercredi	16-mai	diffusion aux établissements des résultats de la commission PASSPRO	
jeudi	17-mai	FERIE - ASCENSION	
vendredi	18-mai		
samedi	19-mai		
dimanche	20-mai		
lundi	21-mai	**fin saisie des vœux sur AFFELNET**	
mardi	22-mai	Saisie des bonus	
mercredi	23-mai	Saisie des bonus	
jeudi	24-mai	Saisie des bonus	
vendredi	25-mai	Saisie des bonus	
samedi	26-mai		
dimanche	27-mai		
lundi	28-mai	FERIE - LUNDI PENTECOTE	
mardi	29-mai	Vérification DASDEN / SAIO	
mercredi	30-mai	Vérification DASDEN / SAIO	
jeudi	31-mai	Vérification DASDEN / SAIO	
vendredi	01-juin	ajustement voie pro	
samedi	02-juin		
dimanche	03-juin		
lundi	04-juin	**TOUR AFFELNET VOIE PRO**	
mardi	05-juin	**descente des résultats**	**début saisie**
mercredi	06-juin		
jeudi	07-juin		
vendredi	08-juin		
samedi	09-juin		
dimanche	10-juin		
lundi	11-juin		bascule notes NOTANET
mardi	12-juin	**Début des inscriptions** - Ouverture de la phase 1 de SDA	
mercredi	13-juin		
jeudi	14-juin		saisie des décisions d'orientation
vendredi	15-juin		saisie des décisions d'orientation
samedi	16-juin	**fin des inscriptions**	**fin de saisie à 12 h**
dimanche	17-juin		
lundi	18-juin	Fermeture de la phase 1 de SDA	Vérification DASDEN / SAIO
mardi	19-juin	Ouverture de la phase 2 de SDA	Vérification DASDEN / SAIO
mercredi	20-juin		commission appel fin 3°

jeudi	21-juin		commission appel fin 2nde GT/Ajustement voie GT/ DASDEN
vendredi	22-juin		**Vers 17 h : TOUR AFFELNET VOIE GT**
samedi	23-juin		
dimanche	24-juin		
Lundi	25-juin		**validation DASDEN**
mardi	26-juin		**diffusion des résultats**
mercredi	27-juin		**Début des inscriptions**
jeudi	28-juin		
vendredi	29-juin		
samedi	30-juin		
dimanche	01-juil		
lundi	02-juil		
mardi	02-juil		
mercredi	04-juil		**fin des inscriptions**
jeudi	05-juil		début des commissions départementales d'ajustement (cf calendrier départemental)
********** Vacances d'été **********			
vendredi	06-juil		
samedi	07-juil		
dimanche	08-juil		
lundi	09-juil		
mardi	10-juil		
mercredi	11-juil		
jeudi	12-juil		
vendredi	13-juil		
samedi	14-juil		
dimanche	15-juil		
lundi	16-juil		
mardi	17-juil		
mercredi	18-juil		
jeudi	19-juil		
vendredi	20-juil	fermeture provisoire de SDA	
jeudi	23-août	ré-ouverture de SDA	
vendredi	24-août		
samedi	25-août		
dimanche	26-août		
lundi	27-août		
mardi	28-août		
mercredi	29-août		
jeudi	30-août		
vendredi	31-août		
samedi	01-sept		
dimanche	02-sept		
lundi	03-sept		
mardi	04-sept		
mercredi	05-sept	fermeture de la phase 2 de SDA	
jeudi	06-sept		
vendredi	07-sept	bascule de SDA dans Parcours en ligne	
samedi	08-sept		
dimanche	09-sept		
lundi	10-sept	début des entretiens de situation	
mardi	11-sept		

Calendrier Affelnet 1ère

Dates		Voie professionnelle
jeudi	03-mai	**début saisie des vœux sur AFFELNET**
vendredi	04-mai	
samedi	05-mai	
dimanche	06-mai	
lundi	07-mai	
mardi	08-mai	FERIE
mercredi	09-mai	
mercredi	09-mai	
jeudi	10-mai	
vendredi	11-mai	
samedi	12-mai	
dimanche	13-mai	
lundi	14-mai	
mardi	15-mai	
mercredi	16-mai	
jeudi	17-mai	FERIE - ASCENSION
vendredi	18-mai	
samedi	19-mai	
dimanche	20-mai	
lundi	21-mai	**fin saisie des vœux sur AFFELNET**
mardi	22-mai	Saisie des bonus
mercredi	23-mai	Saisie des bonus
jeudi	24-mai	Saisie des bonus
vendredi	25-mai	
samedi	26-mai	
dimanche	27-mai	
lundi	28-mai	FERIE - LUNDI PENTECOTE
mardi	29-mai	Vérification DASDEN / SAIO
mercredi	30-mai	Vérification DASDEN / SAIO
jeudi	31-mai	Vérification DASDEN / SAIO
vendredi	01-juin	ajustement voie pro
samedi	02-juin	
dimanche	03-juin	
lundi	04-juin	**TOUR AFFELNET VOIE PRO**
mardi	05-juin	**descente des résultats**
mercredi	06-juin	
jeudi	07-juin	
vendredi	08-juin	
samedi	09-juin	
dimanche	10-juin	
lundi	11-juin	
mardi	12-juin	**Début des inscriptions** - Ouverture de la phase 1 de SDA
mercredi	13-juin	
jeudi	14-juin	
vendredi	15-juin	
samedi	16-juin	**fin des inscriptions**
dimanche	17-juin	
lundi	18-juin	Fermeture de la phase 1 de SDA
mardi	19-juin	Ouverture de la phase 2 de SDA
mercredi	20-juin	
jeudi	21-juin	
vendredi	22-juin	
samedi	23-juin	
dimanche	24-juin	
lundi	16-juil	
mardi	17-juil	
mercredi	18-juil	
jeudi	19-juil	
vendredi	20-juil	fermeture provisoire de SDA
jeudi	23-août	ré-ouverture de SDA
vendredi	24-août	
lundi	03-sept	
mardi	04-sept	
mercredi	05-sept	fermeture de la phase 2 de SDA
jeudi	06-sept	
vendredi	07-sept	

1. PROCEDURES D'AFFECTATION 2012 – PRINCIPES GENERAUX

Voir annexes 1, 2 et 3

L'affectation est gérée par le logiciel « AFFELNET » (Affectation des élèves par le Net) dont les principes et les règles de fonctionnement sont définies en fonction des priorités académiques. L'objectif visé est celui d'une meilleure équité dans le traitement des candidatures tout en optimisant l'utilisation des capacités de formation.

L'application AFFELNET traite de façon automatique et simultanée les vœux exprimés, et classe les candidats selon des critères prédéfinis.

L'affectation d'un candidat est décidée en fonction :
- de la décision d'orientation prononcée par le chef d'établissement,
- des vœux du candidat,
- de son classement en fonction d'un barème. Le calcul du barème est le résultat d'un traitement informatique composé :

- d'un lissage des notes qui atténue les effets des écarts de notation entre établissements
- d'une pondération appliquée aux notes selon les formations d'origine en fonction des priorités académiques
- de coefficients attribués par matière à chaque spécialité et arrêtés sur avis des Inspecteurs
- de bonifications : accès de certains élèves à certaines formations, avis portés par des commissions départementales, académiques…

Si pour une formation, le nombre de candidats est égal ou inférieur à la capacité définie, tous les candidats sont affectés. En revanche, lorsque le nombre de candidats est supérieur à la capacité d'accueil, c'est le barème qui permet de départager les candidats. C'est pourquoi chaque candidat est invité à formuler plusieurs vœux dans lesquels il souhaite être accueilli.

1.1 RECUEIL DES CANDIDATURES

Les élèves scolarisés dans l'académie de Créteil exprimeront leurs vœux définitifs sur le dossier remis par les établissements d'origine :

1. Pour les établissements publics, les dossiers avec la partie « identification de l'élève » pré remplie doivent être édités à partir de l'interface D.S.G.P**. (http://dsgp.in.ac-creteil.fr)**
2. Pour les établissements privés, les dossiers vierges doivent être téléchargés sur le site académique à l'adresse suivante **: http://orientation.ac-creteil.fr/ (Rubrique « Procédures d'affectation »)**
3. Pour les élèves issus des autres académies, la saisie des candidatures doit être faite via AFFELMAP. Parallèlement, les dossiers devront être téléchargés sur le site académique puis adressés à la Direction académique des services départementaux de l'éducation nationale (DASDEN) du département d'accueil du futur domicile de l'élève (en cas d'emménagement) ou du département du premier voeu de l'élève (en cas de voeux inter académiques)

1.2 SAISIE DES DOSSIERS DES ELEVES DANS AFFELNET

Les établissements de l'académie de Créteil se connecteront à l'application AFFELNET à partir du portail d'accès Arena : **http://sconet.in.ac-creteil.fr**

Les établissements privés sous contrat utiliseront la clef OTP fournie par le rectorat.

La procédure AFFELNET repose sur l'utilisation de deux bases :

- une base **AFFELNET post-3ème** (bandeau bleu)

AFFELNET post 3ème	Classe d'origine		
	3ème	2nde GT	1ère année CAP/2nde Pro
TOUR VOIE PRO	2nde Professionnelle 1ère année CAP (2ans)	CAP 1 an 2nde Professionnelle* 1ère année CAP (2ans)*	Redoublement 2nde Pro/CAP *(avec changement de spécialité /établissement ou non)*
TOUR VOIE GT	2nde GT ou spécifiques (TMD, Hôtellerie)	Redoublement en 2nde GT ou spécifiques (TMD, Hôtellerie)	

** les élèves de 2GT ne sont pas prioritaires pour une affectation en 2nde professionnelle ou 1ère année CAP 2 ans.*

➢ une base **AFFELNET 1ère** (bandeau violet)

AFFELNET 1ère	Classe d'origine	
	Terminale CAP/BEP	2nde GT
TOUR VOIE PRO	1ère Professionnelle 1ère BMA 1ère Technologique ST2S*	1ère Professionnelle

HORS AFFELNET Sous l'autorité du DASEN
► Autres 1ères technologiques ** : - pour les élèves de 2nde GT (si changement d'établissement) - pour les élèves sortant de CAP ou BEP ► 1ère Professionnelle en cas de : - changement d'établissement à l'entrée en 1°pro *(exceptionnel : dans la limite des places vacantes après Affelnet)*

* réservée aux élèves sortant de BEP carrières sanitaires et sociales
** concernant les 1ères STL , STI2D et STD2A cf circulaire de cadrage académique (à venir) : affectation départementale s'appuyant sur les formations en réseau

La saisie des dossiers des élèves se décompose en 3 parties correspondant dans l'application à 3 onglets intitulés : « identification », « saisie des vœux », « saisie des notes ».

1.2.1 Saisie des données personnelles (identification)

L'application récupère les données de la Base Elèves Académique (BEA). L'onglet identification est donc déjà pré rempli. Le chef d'établissement est invité à vérifier, et mettre à jour si nécessaire, les informations qui y figurent.

Les établissements d'origine porteront une attention particulière aux MEF d'origine.

- **Pour AFFELNET post-3ème**, trois zones obligatoires restent à renseigner : la zone géographique, la décision d'orientation et la présence (ou l'absence) d'un dossier médical.

Leurs modalités de saisie diffèrent entre le tour Affelnet voie pro et le tour voie GT :

➢ **Saisie de la zone géographique** :

- **Pour les vœux en voie professionnelle** : le champ zone géographique est à renseigner avec les codes départementaux « 077», « 093 » et « 094 » correspondant aux libellés des 3 départements.

- **Pour les vœux voie GT** : le champ « zone géographique » est à renseigner obligatoirement selon les instructions départementales qui définissent la zone géographique de recrutement des LEGT. Les bonus de proximité géographique sont attribués selon les modalités fixées par les directeurs académiques des services départementaux de l'éducation nationale.

➢ **Saisie des décisions d'orientation** :

- **Les décisions d'orientation** ne seront pas saisies lors du tour voie professionnelle. En effet, l'affectation se fera sous réserve de la décision du chef d'établissement.
- **La saisie et le contrôle des décisions d'orientation** interviendront uniquement lors de la phase d'affectation voie GT (du 5 au 16 juin 12h).
  Attention : les décisions d'orientation sont au départ toutes initialisées sur 2nde GT :
  Le chef d'établissement doit obligatoirement, avant la validation des vœux, entrer et contrôler la décision correspondant à l'une des trois voies d'orientation ci-dessous :
  - 2nde Générale et Technologique
  - 2nde Professionnelle
  - 1ère année de CAP

  ou doublement le cas échéant.

- Les élèves demandant une formation expérimentale (CAP/Bac Pro), devront avoir une décision d'orientation de 2nd Pro.
- Les élèves de **2nde GT, candidats à un doublement doivent avoir une <u>décision d'orientation « 2 GT »</u>** saisie dans Affelnet *(et non « redoublement » car la décision d'orientation « redoublement » dans Affelnet 3ème correspond au doublement de la classe de 3ème).*

Le chef d'établissement d'origine doit obligatoirement saisir des vœux conformes à la décision d'orientation qu'il a prise même si cette décision fait l'objet d'un appel de la part de la famille.
Un vœu de recensement « appel à la décision » pourra être saisi si l'élève n'a pas fait de voeu dans la voie Pro afin de pouvoir procéder à la validation de fin de saisie.

- **<u>Pour AFFELNET 1ère</u>** : aucune zone géographique et décision d'orientation ne sont à saisir ; seule la présence (ou l'absence) d'un dossier médical est à renseigner.

1.2.2 Saisie des vœux

Un catalogue des vœux sera transmis par le SAIO aux établissements de l'académie.

Les dossiers des élèves dûment renseignés seront saisis et validés par les établissements d'origine.
Chaque élève a la possibilité de formuler jusqu'à **4 vœux**. A l'issue de la saisie, chaque établissement d'origine éditera et distribuera à chacun de ses élèves la « fiche récapitulative des vœux » pour validation et signature des représentants légaux.

Les DASDEN contrôleront et valideront directement dans la base AFFELNET les saisies effectuées par les établissements d'origine, en particulier celles relatives aux élèves qui changent de secteur de scolarisation ou qui font l'objet d'une dérogation.

VŒUX DE RECENSEMENT (AFFELNET 3ème) :

► Un vœu de recensement **UNIQUE** doit être saisi dans les cas suivants :

- déménagement Paris
- déménagement Versailles
- déménagement France (hors Ile-de-France)
- inscription dans l'enseignement privé
- doublement de la classe de 3ème
- admis à Sourdun
- départ vers l'apprentissage (hors formations intégrées dans Affelnet)
- ne participe pas à l'affectation
- appel à la décision d'orientation

► Un vœu de recensement est autorisé à coexister avec un vœu classique EXCLUSIVEMENT dans les cas suivants (ce vœu doit être saisi au **dernier rang** des vœux exprimés) :

- formations inter-académiques Paris
- formations inter-académiques Versailles

1.2.3 Saisie des notes

▪ Pour l'affectation dans la **voie professionnelle** (AFFELNET POST 3°et AFFELNET 1 ère) : la saisie des notes sera systématique.
Seules les moyennes des notes des deux premiers trimestres seront prises en compte.

▪ Pour l'affectation dans la **voie GT**, les notes des élèves de 3ème présentés au brevet des collèges, session de juin 2012, (pour lesquels l'identifiant aura été saisi dans NOTANET) seront basculées automatiquement à partir du module NOTANET dans AFFELNET 3ème le 11 Juin 2012.
En conséquence, j'attire votre attention sur la **saisie obligatoire avant le 09 juin 2012 – délai de rigueur - des notes du contrôle continu du DNB dans le module NOTANET.**

▪ Il conviendra de saisir les notes des élèves qui ne se présentent pas, en 2012, au diplôme national du brevet, selon la procédure des années précédentes : saisie des moyennes des notes de l'année en cours.

Sont concernés :

- Les doublants de 3ème déjà titulaires du brevet des collèges.
- Les élèves de 2ndeGT candidats à changement d'orientation dans la voie professionnelle.
- Les élèves de 3ème module découverte professionnelle 6 heures.
- Les élèves de 3ème SEGPA, 3ème DIMA et 3ème alternance.
- Les élèves des classes non francophones.
- Les jeunes scolarisés dans les modules de la MGI.

Pour ces élèves, un tableau de correspondance des notes est fourni en annexe 4.

1.2.4 Impression des fiches récapitulatives de saisie

La fonction « impression des fiches élèves » permettra à chaque établissement d'origine d'éditer et de distribuer à chacun de ses élèves la « fiche récapitulative des vœux » pour validation des parents.
Une copie sera conservée par l'établissement. Seul ce document fera foi en cas de litige.

Pour que la mention « saisie valide » apparaisse sur la fiche récapitulative, il est nécessaire que les notes soient renseignées avant l'impression.

1.3 CAS MEDICAUX : INDICATION ET CONTRE- INDICATION MEDICALE

Les chefs d'établissement renseigneront le champ intitulé « cas médical » dans les cas suivants :

- Formulation d'un avis de contre- indication médicale
Lorsqu'il y a contre-indication médicale, le chef d'établissement répond OUI dans la fenêtre intitulée «dossier médical» qui figure dans l'écran de saisie des identifications. La liste des candidats concernés sera automatiquement transmise à la commission médicale pour information. Les médecins de l'éducation nationale interviendront, en amont, auprès des familles pour leur conseiller de modifier les choix effectués. Le choix final appartient à la famille.

- Formulation d'une indication médicale (relative à un handicap)
Comme dans le cas précédent, le chef d'établissement répond OUI dans la fenêtre intitulée dossier médical. Les vœux des élèves ayant une indication médicale seront traités en priorité au moment des commissions d'affectation. Seule la DASDEN pourra attribuer le code de priorité absolue.

- Existence d'une prise en charge médicale
La priorité précédente est également accordée pour les élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé.

1.4 VALIDATION DE FIN DE SAISIE

Pour pouvoir lancer le traitement de l'affectation par l'application AFFELNET, chaque chef d'établissement doit procéder à la validation de fin de saisie.

- **AFFELNET post 3ème → avant le samedi 16 juin à 12h00**

La validation de fin de saisie est à réaliser **à l'issue de la saisie des vœux de 2GT, le 16 juin 2012 délai de rigueur.**

- **AFFELNET 1ère → avant le Lundi 21 Mai à 17h00**

Cette opération n'est possible que si l'ensemble des champs obligatoires a bien été renseigné et la décision d'orientation est cohérente avec le(s) vœu(x) exprimé(s).

Le chef d'établissement dispose d'outils lui permettant de contrôler la validité des saisies effectuées :

- **Onglet : contrôle/décision d'orientation** *(sur Affelnet post 3ème uniquement)* permet d'obtenir
  - la liste des élèves dont la décision d'orientation n'a pas été saisie
  - la liste des élèves dont les vœux ne sont pas conformes à la décision d'orientation du chef d'établissement.
- **Onglet : liste des élèves dont la saisie est incomplète** *(sur Affelnet post 3ème et 1ère)*

Rappel : Les étapes de contrôles peuvent être effectuées les jours précédents pour préparer cette validation

Les élèves pour lesquels les établissements n'auront pas procédé à la validation de fin de saisie ne pourront pas participer à l'affectation.

Pour les établissements privés, les dossiers des élèves ne souhaitant pas solliciter une affectation dans un lycée public de l'académie relevant de l'éducation nationale ou de l'agriculture ne doivent pas être renseignés. Ils seront écartés au moment de la validation de fin de saisie.

RAPPEL :
- Les familles des candidats sont systématiquement destinataires du récapitulatif de saisie de leurs vœux
- Les chefs d'établissement veillent à actualiser les informations dans l'onglet d'identification.
- Un calendrier académique fixe les dates de réalisation des opérations d'affectation, d'inscription et de suivi des élèves.

1.5 DIFFUSION DES RESULTATS ET INSCRIPTION DANS LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL

1.5.1 Diffusion des résultats

- **Tour voie professionnelle (affelnet post 3ème et 1ère) → mardi 05 juin 2012**

Dès le mercredi 06 juin 2012, les notifications d'affectation, téléchargeables via l'application AFFELNET, seront adressées aux élèves **par l'établissement d'accueil.**

- **Tour voie GT (affelnet post 3ème) → mardi 26 juin 2012**

Dès le mardi 26 Juin après-midi, les notifications d'affectation seront téléchargeables via l'application AFFELNET et seront transmises aux élèves par **l'établissement d'accueil**.

Les établissements d'origine pourront éditer une fiche de « résultat de l'affectation » comportant un récapitulatif des vœux et des décisions. Celle-ci est à remettre aux élèves.

Les CIO pourront consulter sur AFFELNET les listes des élèves affectés et non affectés pour les établissements relevant de leur secteur.

1.5.2 Inscription dans les établissements d'accueil

A réception de la notification d'affectation, les élèves devront aller s'inscrire dans l'établissement de leur vœu d'affectation selon les dates indiquées ci-dessous.

Il est impératif de faire savoir aux élèves que la notification d'affectation ne vaut pas inscription et que tout élève affecté sur un vœu exprimé doit obligatoirement s'inscrire dans l'établissement dans lequel il a été affecté.
Faute de se présenter dans les délais pour leur inscription dans l'établissement d'accueil, les élèves seront considérés comme démissionnaires et perdront le bénéfice de leur affectation.

- **Tour voie professionnelle (affelnet post 3ème et 1ère) → du mardi 12 au samedi 16 juin 2012**

- **Tour voie GT (affelnet post 3ème) →du mercredi 27 Juin au mercredi 4 juillet 2012**

Les élèves non affectés en voie GT à l'issue de la procédure informatisée se verront proposer une affectation lors des commissions d'ajustement organisées par les DASEN-DSDEN à partir du 5 juillet 2012.

2. AFFECTATION AFFELNET POST 3EME

L'affectation dans la voie professionnelle précèdera l'affectation dans la voie générale et technologique. Par conséquent, les élèves qui souhaitent s'orienter vers une 2nde GT dont la perspective d'obtenir une décision d'orientation vers cette voie au troisième trimestre est peu probable sont invités à formuler des vœux dans la voie professionnelle (et uniquement ces élèves afin de limiter le nombre de vœux de précaution).
S'ils obtiennent une décision favorable lors du conseil de classe du 3ème trimestre ou au terme de la procédure d'appel, ils pourront renoncer à leur affectation dans la voie professionnelle et participer à l'affectation dans la voie générale et technologique.

Pour les élèves, entrant dans ce cadre, qui ne souhaitent pas formuler des vœux dans la voie professionnelle avant les conseils de classe du troisième trimestre, et qui n'obtiendraient pas le passage en 2nde GT, les vœux ne pourront être formulés que dans SDA.

2.1 AFFECTATION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Voir annexes 2_ 6.1 _ 6.2_6.3_7.1 et 7.2

L'affectation dans la voie professionnelle est académique. Lors de cette phase, les élèves pourront formuler jusqu'à 4 vœux uniquement dans la voie professionnelle.

L'affectation dans la voie professionnelle concerne tous les élèves candidats à une 2nde Professionnelle ou 1ère année de CAP dans un lycée public de notre académie relevant de l'éducation nationale ou de l'agriculture.
Elle concerne aussi les élèves de 2nde Pro et de 1ère année de CAP qui souhaitent redoubler ou solliciter une réorientation vers une autre spécialité ou un autre établissement.

Peuvent formuler des vœux pour la voie professionnelle :

► Tous les élèves de 3ème y compris les élèves de 3ème alternance, de 3ème SEGPA, de 3ème non francophone ainsi que les élèves de 2nde adaptée Primo arrivant.

- Les élèves de 3ème inscrits dans le module « découverte professionnelle 6 heures » bénéficieront, comme l'an dernier, d'un bonus automatisé pour une affectation en 2nde professionnelle.
- Les élèves de 3ème SEGPA, 3ème EREA et 3ème alternance et les élèves scolarisés en classe d'accueil bénéficieront, comme l'an dernier, d'un bonus automatisé pour une affectation en première année de CAP 2ans
- Pour les élèves de 3ème SEGPA, 3ème EREA, 3ème alternance et CLA, candidats à une 2nde professionnelle, les candidatures seront examinées dans le cadre d'une commission départementale réunie par le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale. Les dossiers recueillant un avis favorable bénéficieront d'un bonus. Toutefois l'accès à cette classe doit demeurer exceptionnel.
- Pour les élèves de faible niveau issus de 3ème, 3ème module découverte professionnelle 6 heures et action de re-mobilisation (MGI) candidats à une 1ère année de CAP 2 ans, les candidatures seront examinées dans le cadre d'une commission départementale réunie par le directeur académique des

services départementaux de l'éducation nationale. Les dossiers recueillant un avis favorable bénéficieront d'un bonus.

- Les élèves de 3ème ayant participé aux entretiens de pré inscription et de Pass Pro bénéficieront d'un bonus en fonction de l'avis porté.

► Les élèves de 2nde professionnelle ou 1ère année de CAP 2ans qui souhaitent redoubler, renseignent un dossier de candidature et leurs vœux sont saisis comme pour les autres candidats.

- Les élèves demandant le redoublement en 2nde professionnelle, 1ère année de CAP 2ans dans l'établissement dans lequel ils étaient scolarisés cette année pour la même spécialité professionnelle bénéficieront d'une priorité d'affectation. Ce bonus est attribué de façon automatique par le logiciel quand le vœu saisi est strictement identique à la formation d'origine de l'élève (même établissement et même spécialité).
- Les élèves demandant à doubler dans un établissement ou une spécialité différente ne seront pas prioritaires. Ils ne pourront obtenir satisfaction que s'il reste des places. La priorité est donnée aux élèves montants de 3ème. Dans ce cas, il est vivement conseillé de formuler au moins un vœu de doublement dans la formation d'origine.

► Les élèves de la MGI (mission générale d'insertion)

► Les élèves de l'éducation récurrente : les vœux des candidats au retour en formation initiale seront saisis par les services des DSDEN conformément à la circulaire n°20 12-026 du 16 janvier 2012.

► Les élèves de 2nde GT candidats à une réorientation en voie professionnelle peuvent formuler des vœux en CAP 1 an (qui leur sont réservés). En revanche, ils ne sont pas prioritaires pour une affectation en 2nde professionnelle ou 1ère année de CAP.

2.1.1 Affectation en 2nde professionnelle

La seconde professionnelle permet d'aborder un champ professionnel (assez large) ou une filière (plus spécialisée). Selon le bac pro envisagé, l'affectation peut se faire sur le champ ou sur la spécialité.
Les tableaux en annexe 5.1 précisent la liste des 2ndPro concernées par une affectation sur champ professionnel ou sur spécialité.

- **Affectation sur le champ**

Lorsque l'affectation se fait sur le champ, la spécialité ne sera pas mentionnée dans l'intitulé du vœu saisi dans l'application AFFELNET. Au cours du premier trimestre suivant l'inscription, l'élève sera positionné sur une spécialité de bac professionnel.

- **Affectation sur la spécialité**

Pour l'ensemble des autres secondes professionnelles, l'affectation se fera sur la spécialité.

2.1.2 Affectation en 1ère année de CAP

Des spécialités de CAP sont regroupées en pôle de niveau 5. Pour les autres l'affectation se fera, comme les années précédentes, sur spécialité.
Les tableaux en annexe 5.2 précisent la liste des 1ères années de CAP 2 ans concernées par une affectation sur pôle de niveau V et sur spécialité.

- **Affectation en Pôle de qualification de niveau V**

Pour certains établissements précisés en annexe, les élèves ne postuleront pas pour un CAP précis mais pour un pôle de qualification qui figurera dans AFFELNET. Ce dispositif a pour objectif d'assurer une affectation optimale des élèves et d'autre part d'éviter le décrochage en cours d'année. L'élève se positionnera progressivement pour l'un des CAP proposés par l'établissement en prenant appui sur le projet pédagogique des équipes. L'élève sera donc inscrit le plus tôt possible dans la formation menant au CAP qui aura été défini suite au positionnement.

- **Affectation sur la spécialité**

Pour les autres sections de CAP, l'affectation se fera directement dans AFFELNET sur la spécialité.

2.1.3 Affectation en formation expérimentale CAP/Bac Pro

4 établissements de l'académie offriront une formation expérimentale CAP/Bac Pro.
Le tableau en annexe 5.3 précise la liste des formations concernées.

Les élèves seront affectés sur le domaine et pourront préparer un CAP ou un Bac Professionnel, suite au travail conduit par les équipes pédagogiques.

Ces formations sont ouvertes à tout élève de troisième (3ème SEGPA, 3ème alternance, 3ème générale…..)

Rappel :
Certaines formations de la voie professionnelle font l'objet de procédures particulières déclenchant un bonus pour l'affectation en fonction de l'avis porté :
- Pré-inscription (circulaire n°2012-020 du 10 janvier 2012)
- Entretiens d'information / application Passpro (circulaire 2012-043 du 2 février 2012).

La liste de ces formations est précisée en annexes 5.4 et 5.5.

Les avis Passpro seront saisis par les services départementaux.
Les avis Préinscription seront saisis par les établissements d'origine lors de la saisie des vœux (fenêtre « avis du chef d'établissement »).

2.1.4 Affectation en formation par apprentissage

Certains CAP et 2nde Pro en apprentissage sont intégrés à la procédure d'affectation informatisée AFFELNET L'objectif est de mieux accompagner les élèves vers cette voie de formation et d'en faciliter l'accès.
Les formations concernées relèvent du CFA académique et des CFA publics de l'académie (la liste de ces formations est précisée en annexe 5.6).

La circulaire n° 2012-049 du 13 février 2012 précise la procédure à suivre pour une demande d'admission en CAP par apprentissage.
De plus, lors de la saisie des vœux dans AFFELNET, les responsables de saisie veilleront à bien distinguer les CAP ou les 2ndes professionnelles sous statut scolaire, des CAP ou des 2ndes professionnelles sous statut d'apprenti, pour lesquels figurera la mention « en apprentissage » à coté du libellé du vœu.

2.2 AFFECTATION DANS LA VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

Voir annexes 2 _ 6.4 et 7.3

La saisie des voeux pour une 2nde GT concerne les élèves de 3ème ayant obtenu une décision d'orientation en 2nde GT ainsi que les élèves de 2nde GT candidats au redoublement.

Les directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, communiqueront, dans leur circulaire départementale, les règles de zones géographiques de recrutement qu'ils auront arrêtées pour les enseignements généraux et technologiques des classes de 2nde GT et en assureront la communication auprès des établissements et des familles.

2.2.1 Cas général : l'élève souhaite suivre des enseignements d'exploration courants

L'affectation porte sur le vœu générique 2nde générale et technologique. Le choix des enseignements d'exploration courants sera traité par le chef d'établissement d'accueil lors de l'inscription de l'élève.

L'élève qui demande des enseignements d'exploration courants et qui souhaite être affecté dans le lycée (ou l'un des lycées) d'accueil correspondant à sa zone géographique a une priorité sur tous les autres candidats.

L'élève peut demander un autre établissement que celui qui correspond à sa zone géographique, mais il ne pourra y être affecté que dans la limite des places disponibles et après l'affectation des élèves de la zone géographique de recrutement.
Pour l'attribution d'une place sur ce quota restant, les élèves seront classés en fonction des critères d'assouplissement de la carte scolaire.

Critères d'assouplissement de la carte scolaire

En application de la note ministérielle relative à l'élargissement de la carte scolaire, les demandes des familles seront traitées sur la base de critères prioritaires précis :
- le handicap : l**es élèves handicapés bénéficient dans tous les cas d'une priorité absolue.**
- les élèves nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
- les élèves boursiers au mérite et sur critères sociaux
- les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier
- les élèves dont un frère ou une sœur sont déjà scolarisés(e) dans l'établissement souhaité en classe de seconde ou de première.
- les élèves dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité.

La famille ou le représentant légal de l'élève devra renseigner l'imprimé de «demande d'affectation hors zone géographique » du département sollicité. Cet imprimé, disponible selon les modalités fixées par les DASDEN, devra être accompagné des pièces justificatives pour que la demande soit prise en compte et étudiée lors de la commission départementale.

La commission examinera les demandes afin qu'elles puissent être satisfaites, au maximum, dans le respect de l'accueil des élèves de la zone géographique de recrutement et dans le cadre des capacités d'accueil disponibles au sein de l'établissement.

2.2.2 Autres cas : l'élève souhaite suivre des enseignements d'exploration rares à capacités contingentées

Certains enseignements d'exploration de 2nde GT sont dits « à capacités contingentées» car ils ne sont pas proposés par tous les lycées et offrent un nombre de places très limitées.
Contrairement, à l'affectation en 2nde GT enseignements d'exploration courants, l'affectation en 2nde GT avec enseignements d'exploration contingentés ne prend pas en compte la proximité géographique. Si le nombre de demandes dépasse le nombre de places disponibles, c'est un barème calculé à partir des notes des différentes matières pondérées en fonction de l'enseignement d'exploration demandé qui va déterminer l'attribution d'une place.
Dans le cas des enseignements d'exploration rares, l'affectation étant académique, la demande d'assouplissement ne se justifie pas.

Les élèves intéressés par ces enseignements d'exploration contingentés doivent obligatoirement exprimer le vœu dans Affelnet.
Chaque vœu ne porte que sur 1 seul enseignement d'exploration contingenté : le choix d'un deuxième enseignement d'exploration s'effectuera lors de l'inscription au lycée
Sont considérés comme enseignements d'exploration contingentés :

Création & Innovation technologique	***Le choix d'un deuxième enseignement d'exploration s'effectuera lors de l'inscription au lycée***
Biotechnologies	
Sciences et laboratoire	
Santé et social	
Arts du son	
Arts du spectacle	
Arts visuels	
Patrimoine *(EE contingenté uniquement au lycée de Noisiel)*	
Ecologie, agronomie, territoire et développement durable*	
Création et culture design	***1 seul enseignement d'exploration***
EPS	

** dans les établissements agricoles*

Pour tout élève ayant formulé des vœux d'enseignements d'exploration contingentés, les chefs d'établissement conseilleront à ces élèves de formuler au moins un voeu pour des enseignements d'exploration courants dans le lycée de la zone géographique de recrutement.

2.2.3 Recueil des candidatures → du mardi 5 au samedi 16 juin - 12 heures

Comme les années précédentes, les élèves peuvent formuler quatre vœux de 2nde GT.
Le catalogue des vœux sera transmis par le SAIO aux établissements de l'académie.

La mention «vœu de dérogation» est à renseigner à «oui», dès lors que le vœu de 2nde GT « générique » (avec des enseignements d'exploration courants), est hors de la zone de recrutement de l'élève.
Dans le cas des enseignements d'exploration rares, la demande d'assouplissement ne se justifie pas.

Le chef d'établissement doit renseigner les motifs de la demande d'assouplissement de la carte scolaire. Ces renseignements le sont à titre indicatif et ne donnent pas lieu à une majoration automatique de barème. Néanmoins, ils doivent être renseignés pour permettre à la commission départementale de statuer sur les motifs de la demande et en cas d'avis favorable de bonifier le vœu.

2.2.4 Doublement de la classe de 2nde GT

Les vœux des élèves demandant le redoublement en 2nde sont saisis aux mêmes dates et dans la même interface que les élèves de 3ème.

Le candidat au doublement de la 2nde GT bénéficie d'une priorité absolue s'il demande à redoubler au sein du même établissement. Compte tenu de la reforme du lycée, les enseignements d'exploration ne sont pas pris en compte dans l'attribution de cette priorité. Il appartient au chef d'établissement d'évaluer l'opportunité d'une éventuelle saisie pour des enseignements d'exploration à capacités contraintes.

Les élèves demandant à doubler dans un établissement différent ne seront pas prioritaires. Ils ne pourront obtenir satisfaction que s'il reste des places. **La priorité est donnée aux élèves montants de 3ème**. Dans ce cas, il est vivement conseillé de formuler au moins un vœu de doublement dans l'établissement actuel.

Seules les notes de mathématiques et de français devront obligatoirement être saisies dans l'application. Pour les autres notes la mention « NN » (non noté) pourra être saise.

2.3 CAS PARTICULIERS

2.3.1 Elèves de 3ème ayant participé à l'affectation dans la voie professionnelle et obtenant le passage en 2nde GT

- **A l'issue des conseils de classe**

Les élèves scolarisés dans un **collège public** ou un **collège privé** sont signalés par le chef d'établissement d'origine à **la DASDEN** qui supprime les vœux de la voie professionnelle. La saisie des vœux de 2nde GT est ensuite effectuée **par l'établissement d'origine.**

- **A l'issue des commissions d'appel**

Les élèves scolarisés dans un **collège public ou privé** sont signalés par le chef d'établissement d'origine à **la DASDEN** qui supprime les vœux de la voie professionnelle. La saisie des vœux de 2nde GT est ensuite effectuée par **la DASDEN.**

➔ **Pour ces élèves, la fiche de vœux (page 3 du dossier de demande d'admission) sera faxée au service concerné des DASDEN.**

Les résultats des commissions d'appel doivent être transmis dès la fin des commissions aux services départementaux par les présidents des commissions d'appel le 20 juin.

2.3.2 Elèves de 2nde GT ayant participé à l'affectation dans la voie professionnelle et souhaitant doubler en 2nde GT.

- **A l'issue des conseils de classe**

Les élèves scolarisés dans un **lycée public ou privé** sont signalés par le chef d'établissement d'origine à **la DASDEN** qui supprime les vœux de la voie professionnelle. La saisie des vœux de doublement de 2nde GT est ensuite effectuée par **l'établissement d'origine**.

- **A l'issue des commissions d'appel**

Les élèves scolarisés dans un **lycée public ou privé** sont signalés par le chef d'établissement d'origine à **la DASDEN** qui supprime les vœux de la voie professionnelle. La saisie des vœux de doublement de 2nde GT est ensuite effectuée par **la DASDEN.**

➔ **Pour ces élèves, la fiche de vœux (page 2 du dossier de demande d'admission) sera faxée au service concerné des DASDEN.**

Les résultats des commissions d'appel doivent être transmis dès la fin des commissions aux services départementaux par les présidents des commissions d'appel le 21 juin.

3. AFFECTATION APRES LA 2NDE GT DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE

Voir annexes 3 _ 6.1 _ 6.2 _ 6.5 _ 6.6 _7.4 et 7.5

Les saisies liées aux demandes de changement d'orientation des 2nde GT vers la voie professionnelle font l'objet de l'utilisation de deux bases AFFELNET distinctes :

- AFFELNET POST 3ème
- AFFELNET 1°

Chaque élève a la possibilité de formuler jusqu'à 4 vœux maximum dans la voie professionnelle (sur l'ensemble des deux bases AFFELNET).

➔ **Recueil des candidatures du 03/05 au 21/05/2012**

3.1 Affectation en 1ère Professionnelle *(Base Affelnet 1ère)*

Lors de la phase d'affectation dans la voie professionnelle les 2nde GT se porteront candidat **prioritairement** en 1ère professionnelle. Ceux ayant déjà doublé la classe de seconde bénéficieront d'une priorité supplémentaire pour ce type de formation.

3.2 Affectation en CAP 1an *(Base Affelnet post 3ème)*

Les élèves de 2nde GT peuvent aussi demander à se réorienter vers un CAP en 1 an **où ils sont prioritaires**.

3.3 Affectation en 2nde Professionnelle ou en 1ère année de CAP 2 ans *(Base Affelnet post 3ème)*

Si les élèves de 2nde GT peuvent également solliciter une affectation en 2nde professionnelle ou en 1ère année de CAP 2 ans, **ils ne sont pas prioritaires**. Ils ne pourront obtenir satisfaction que s'il reste des places une fois les élèves de 3ème affectés.

3.4 Affectation en terminale de CAP 2 ans *(Hors Affelnet)*

Pour les élèves intéressés par une affectation en terminale CAP 2 ans, le positionnement de l'établissement d'accueil est obligatoire (cf. instructions départementales).

3.5 Saisie des notes

La saisie des notes sera systématique pour les élèves candidats à la voie professionnelle. Chaque établissement veillera à renseigner manuellement les champs des notes pour tout élève formulant au moins un vœu dans la voie professionnelle.
Rappel : compte tenu de la période de saisie des vœux, les moyennes des notes des deux premiers trimestres seront saisies.

- Dans Affelnet post 3ème : les champs « Arts Plastiques/Education Musicale », « Technologie » et « Vie scolaire » ne sont pas pertinents pour les élèves de 2nde GT : la mention « NN » (non noté) devra être saisie. Tous les autres champs seront renseignés.
- Dans Affelnet 1ère : des notes globales Français/Histoire-Géographie/ECJS et Maths/Physique-chimie/SVT devront être saisies (en plus de notes de LV1 et d'EPS)
  Le champ « Enseignement professionnel » n'est pas pertinent pour les élèves de 2nde GT : la mention « NN » (non noté) devra être saisie.

4. AFFECTATION APRES LA 2NDE GT EN CLASSE DE 1ERE GENERALE OU TECHNOLOGIQUE *(HORS AFFELNET)*

Pour toute demande d'affectation en 1ère avec changement d'établissement, le dossier sera transmis à la DASDEN et sera étudié en commission d'affectation départementale
(cf : circulaire académique STI2D / STL et instructions départementales).

5. AFFECTATION APRES LE CAP OU LE BEP *(AFFELNET 1°)*

Voir annexes 3 _ 6.6 _ 6.7 _ 7.5 _ 8.1 et 8.2

L'affectation post BEP/ CAP concerne les élèves candidats à une :

- 1ère professionnelle
- 1ère année de BMA
- 1ère technologique ST2S (réservée aux élèves issus de BEP carrières sanitaires et sociales)

dans un lycée public de notre académie et qui relève de l'éducation nationale ou de l'agriculture.

Sont concernés :

- Les élèves de terminale CAP et BEP
- Les élèves relevant de la Mission Générale d'Insertion, de l'éducation récurrente

➔ **Recueil des candidatures du 03/05 au 21/05/2012 :** chaque élève aura la possibilité de formuler jusqu'à 4 vœux.

- L'obtention du diplôme du BEP ou du CAP n'est plus une condition obligatoire pour la poursuite d'étude en 1ère Pro.
- La saisie des notes sera systématique pour l'affectation post BEP/CAP.
- L'avis de l'équipe pédagogique et la cohérence de filière sont prépondérants

5.1 Avis de l'équipe pédagogique d'origine

Pour chaque vœu exprimé par l'élève, le chef d'établissement d'origine, sur proposition du conseil de classe, donne un avis mesurant l'aptitude à réussir dans chacune des formations demandées. **Cet avis, renseigné dans l'application dans le champ « avis du conseil de classe » se traduit par un bonus échelonné. Il sera saisi pour chaque vœu.**

Intitulé	Code AFFELNET
Très Favorable	TF
Favorable	F
Réservé	R

Concernant les candidatures en 1ère technologique, l'avis de l'équipe pédagogique est essentiel. En raison du changement de voie (passage de la voie professionnelle vers la voie technologique), **les vœux avec un avis réservé (R) ne peuvent être saisis**. Je vous demande au préalable d'en informer vos élèves.
De plus, les élèves issus de CAP doivent être titulaires du diplôme de niveau V.

5.2 Cohérence filière

L'avis du conseil de classe est complété par un **bonus de cohérence entre la formation demandée et la formation d'origine.**

- Un bonus de priorité 1 est accordé lorsque la formation demandée est en totale cohérence avec la formation d'origine.
- Un bonus de priorité 2 est accordé lorsque la formation demandée n'est pas en totale cohérence avec la formation d'origine, mais en permet l'accès.

Rappels :
- Pour l'affectation après le BEP/CAP, il n'y a pas de décision d'orientation à saisir.
- L'affectation est académique. Il n'y a donc pas de zone géographique à saisir.
- Il faut saisir les moyennes des notes des **deux premiers trimestres**.

6. SUIVI DE L'AFFECTATION (S.D.A.)

L'utilisation d'un seul et unique outil académique de suivi des affectations en voie professionnelle et d'inscription des élèves non affectés à l'issue de l'unique tour automatique d'AFFELNET, permet à tous les acteurs d'avoir, en temps réel, l'état des élèves affectés, des élèves non affectés et des places vacantes. L'admission des élèves inscrits sur liste supplémentaire se fera automatiquement et en continu via cette application.

Cette application est alimentée automatiquement par les données d'AFFELNET et se décompose en phases suivant un calendrier pré-établi :

- **Phase 1 = « état d'inscription des élèves affectés AFFELNET » du 12 juin au 18 juin**
  Cette phase correspond au suivi des inscriptions des élèves affectés à l'issue d'Affelnet voie professionnelle.

- **Phase 2 = « gestion des listes supplémentaires » du 19 juin au 05 septembre**
  Cette phase correspond à la gestion des élèves inscrits sur liste supplémentaire :
  - Elèves non affectés à l'issue d'Affelnet voie professionnelle
  - Elèves emménageant
  - Elèves affectés à l'issue d'Affelnet voie professionnelle mais n'ayant pas procédé à leur inscription
  - Elèves n'ayant pas formulé de vœux dans AFFELNET

6.1 Suivi des inscriptions des élèves affectés à l'issue d'Affelnet voie professionnelle (phase 1 : du 12/06 au 18/06/2012)

Les établissements d'accueil doivent renseigner l'état d'inscription des élèves affectés dans leur établissement par Affelnet (Inscrit/Non inscrit), ce qui permet une actualisation automatique des places vacantes dans leur établissement.

6.2 Gestion des listes supplémentaires (phase 2 du 19/06 au 05/09/2012)

Le **19 juin 2012**, les établissements d'accueil auront accès aux listes supplémentaires pour chacune de leurs formations professionnelles, pour les deux niveaux, Affelnet post-3ème et Affelnet 1ère. Ils pourront faire appel à ces listes pour admettre des élèves non affectés sur leurs places vacantes.

Les modalités pratiques afférentes à l'accès et au traitement des listes supplémentaires feront l'objet d'une note spécifique qui sera diffusée en mai.

6.3 Entretiens de situation pour les élèves restant sans solution

Le 7 septembre 2012, tous les élèves non affectés dans SDA seront automatiquement importés dans « parcours en ligne ». Les entretiens de situation débuteront le 10 Septembre 2012.

7. AFFECTATION DANS L' ACADEMIE DE CRETEIL DES ELEVES PROVENANT D'AUTRES ACADEMIES

- Les élèves actuellement scolarisés dans un établissement d'une autre académie et qui souhaitent obtenir une affectation via AFFELNET POST 3° ou AFFELNET 1° candidatent par l'intermédiaire de l'application nationale AFFELMAP.
  Les établissements d'origine renseignent une demandent d'accès : dès que cette demande est validée par le SAIO de Créteil, ils reçoivent un mot de passe par mèl qui leur permet de se connecter à Affelnet Créteil.

  Lors de la saisie des vœux, dans la rubrique « **zone géographique** » :
  - pour une **demande de déménagement, le code à saisir est « 9999999** »
  - pour une **demande de formation interacadémique, le code à saisir est « 0000000** »

- Parallèlement ces élèves rempliront le dossier d'affectation téléchargeable sur le site académique à l'adresse :
  http://orientation.ac-creteil.fr/ (rubrique « Procédures d'affectation »)

- Les chefs d'établissement adresseront le dossier à la DASDEN du domicile de l'élève (pour les emménagements ou les retours sur secteur) ou pour les élèves non domiciliés sur l'académie de Créteil à la DASDEN du 1er vœu formulé. (Voir adresses ci-dessous).

Vœux formulés en :	Adresser le dossier au service scolarité de :
Seine-et-Marne (77)	DASDEN - DIVEL 20, quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun Cedex **Responsables : Madame BACH** **Madame COUSTOU**
Seine-Saint-Denis (93)	DASDEN - DIVEL 8 rue Claude Bernard 93 008 Bobigny cedex **Responsables : Madame SOLA** **Monsieur DUFOUR**
Val-de-Marne (94)	DASDEN - DESEC 2 Immeuble Saint-Simon 68 avenue du Général de Gaulle 94011 CRÉTEIL CEDEX **Responsables : Madame LAHOULETTE** **Madame POMPIGNAC**

8. ELEVES DE L'ACADEMIE DE CRETEIL QUI CANDIDATENT SUR UNE AUTRE ACADEMIE

Les chefs d'établissement d'origine auront accès au calendrier et au détail des procédures mises en place dans chaque académie, par l'intermédiaire de l'application nationale AFFELMAP

AFFELMAP est accessible depuis la page d'accueil d'AFFELNET, Bouton « calendrier des académies ».

L'application AFFELMAP permet d'accéder à l'interface de saisie AFFELNET des académies qui auront choisi d'ouvrir ce service :

- Cliquer sur l'académie demandée par l'élève
- Renseigner un formulaire de demande d'accès
- Dès que le SAIO de l'académie visée valide la demande, un mot de passe est envoyé pour la connexion

La liste des formations inter académiques et les procédures d'affectation des élèves cristoliens sur les formations parisiennes et versaillaises ont été précisées dans la circulaire n°2012-069 du 12/03/2012.

ANNEXES

ANNEXE 1 : BAREMES ET BONUS PARTICULIERS

Vous trouverez dans les tableaux figurant en annexe la valeur en points des barèmes et bonus pris en compte dans les procédures d'affectation.

Bonus « situation de handicap » et « cas médical »
Il est attribué en commission sur avis du médecin de santé scolaire, en fonction de la nécessité d'affectation pour obligation thérapeutique.

Bonus de zone géographique de recrutement
Se référer aux zones géographiques définies par le DASEN-DSDEN de chaque département.

Bonus de demande de dérogation dans le cadre de l'assouplissement carte scolaire
Des points bonus peuvent être accordés à toute demande de dérogation, dès lors que celle-ci repose sur des motifs répondant aux critères de priorité hiérarchisés et déterminés au niveau national, sous réserve de validation des DASDEN.

Bonus de redoublement
Un élève qui redouble dans la même spécialité et le même établissement pour la voie professionnelle ou le même établissement pour la voie générale et technologique bénéficie, automatiquement, d'un bonus redoublement.

Bonus appliqué au 1er vœu
Un bonus est appliqué automatiquement au premier vœu.
Il traduit le souci de prendre en compte le travail d'orientation mené tout au long de l'année et la valorisation du projet de l'élève.
Il vise à favoriser les affectations sur le 1er vœu sans bloquer les possibilités d'affectation sur les autres vœux.

Bonus « particuliers »
Ces bonus permettent l'affectation prioritaire de candidats issus de certains groupes dans certaines formations.

- les élèves issus de 3ème SEGPA, EREA, 3ème ALTERNANCE (3 DALI), ENAF (3°ACC. – 2 nde ADA.) demandant une affectation en CAP
- les élèves issus de 3ème SEGPA, EREA, 3ème ALTERNANCE (3 DALI), ENAF (3°ACC. – 2 nde ADA.) pour lesquels la commission pédagogique départementale aura donné un avis favorable pour une affectation en 2ndPro
- les élèves fragiles de 3ème pour lesquels la commission pédagogique départementale aura donné un avis favorable pour une affectation en CAP
- les élèves issus de 3ème DP6
- les élèves ayant participé aux entretiens de pré-inscription et de passpro

Les cœfficients
Des coefficients sont appliqués à chacune des disciplines. Ils diffèrent selon la formation demandée.
Les corps d'inspection et la direction régionale de l'agriculture et de la forêt les fixent chaque année.
L'application de ces coefficients est automatisée, en lien avec le vœu d'affectation exprimé.

Le bonus de cohérence
Dans le cadre de l'affectation Post BEP/CAP, la cohérence entre la formation d'origine et la spécialité demandée pour la poursuite d'études donne lieu à ce bonus.

Le bonus « avis du chef d'établissement d'origine ».
Dans le cadre de l'affectation Post BEP/CAP, un bonus échelonné est attribué selon l'avis de l'équipe pédagogique.

Le bonus « avis de l'équipe pédagogique de la classe de l'établissement d'accueil », dans le cadre du changement d'orientation après la classe de 2nde GT : ce bonus est, comme l'an dernier, automatisé.

ANNEXE 2 : PRIORITES ACADEMIQUES – *AFFELNET POST 3EME*

Priorités d'affectation	FORMATIONS D'ACCUEIL			
	Seconde professionnelle	**CAP**	**2nde GT avec EE courants**	**2nde GT avec EE contingentés**
1	- Doublants de 2nde professionnelle dans la même spécialité et le même établissement	- Doublants de 1re année de CAP dans la même spécialité et le même établissement	- Doublants dans le même établissement	
2	- 3e module découverte professionnelle 6 h	- 3e SEGPA / EREA - 3e d'alternance (3 DALI) - ENAF (3eme ACC / 2nde ADA) - 3ème faible *(1)*	- Pour les élèves de 3ème et doublant de 2GT avec changement d'établissement : cf zones géographiques de recrutement arrêtées par le DASEN-DSDEN	- Tout élève de 3eme de l'académie
3	- 3e - 3e SEGPA/ EREA *(1)* - 3e d'alternance (3 DALI) *(1)* - ENAF (3eme ACC / 2nde ADA) *(1)* - MGI *(1)*	- 3e module découverte professionnelle 6h - 3eme - MGI *(1)*	- MGI provenant de la zone géographique de recrutement	- Récurrents
4	- 3e SEGPA/ EREA *(2)* - 3e d'alternance (3 DALI) *(2)* - ENAF (3eme ACC / 2nde ADA) *(2)* - MGI *(2)*	- MGI *(2)* - 1re année de CAP doublant (autre spécialité). - 2nde professionnelle	- Récurrents	
5	- 2nde professionnelle doublant au sein d'une autre spécialité. - 1re année de CAP	- 2nde GT, 2nde spécifique - Récurrents		
6	- 2nde GT, 2nde spécifique - Récurrents			

(1) ayant obtenu un avis favorable de la commission départementale
(2) n'ayant pas obtenu un avis favorable de la commission départementale

ANNEXE 3 : PRIORITES ACADEMIQUES – *AFFELNET 1ERE*

Priorités d'affectation	Formations d'accueil	
	1ère professionnelle	**1ère ST2S**
1	2nde GT*	Réservé aux élèves de BEP CSS
	BEP/BEPA, CAP/CAPA* de priorité 1	
	Elèves inscrits dans les actions MGI déjà titulaires ou re-préparant un CAP/BEP de priorité 1	
2	2nde GT*	
	BEP/BEPA, CAP/CAPA* de priorité 2	
	Elèves inscrits dans les actions MGI déjà titulaires ou re-préparant un CAP/BEP de priorité 2	
3	Autres BEP, CAP Elèves inscrits dans les actions MGI déjà titulaires ou re-préparant un CAP/BEP non prioritaire	
4	Récurrents	

* selon la spécialité demandée. Cf tableau des diplômes prioritaires

ANNEXE 4 : TABLEAUX DE CORRESPONDANCE DES NOTES

3ème Segpa et 3ème alternance

Champs AFFELNET	Français	Math	LV1	LV2	SVT	Physique/Chimie	EPS	Arts Plastiques/ Ed.Musicale	Technologie	Vie scolaire	Hist/Géo
élèves de 3ème SEGPA/ 3ème alternance	Français	Math	Anglais	Non noté	PSE	Physique/Chimie SVT	EPS	Arts Plastiques/ Ed.Musicale	Enseignement préprofessionnel- Construction du projet professionnel- Stages	Vie Scolaire	Hist/Géo
Calcul des notes	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Non noté	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle des 2 disciplines	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle des 2 disciplines	1/2 Moyenne annuelle en Enseignement préprofessionnel 1/2 (Construction du projet professionnel+ Stages)	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle

Note : Il est rappelé qu'une moyenne avoisinant ou dépassant 15 à l'ensemble de ces notes est un excellent repère indiquant que l'élève peut solliciter une orientation en 2nde Pro et y prétendre une réussite.

3ème Découverte Professionnelle 6 heures

Champs AFFELNET	Français	Math	LV1	LV2	SVT	Physique/Chimie	EPS	Arts Plastiques/Ed.Musicale	Technologie	Vie scolaire	Hist/Géo
élèves de 3ème DP6H	Français	Math	Anglais	Validation du projet de formation par l'équipe pédagogique*	SVT et/ou VSP	Physique/Chimie SVT	EPS	Arts Plastiques/Ed.Musicale	Techno et / ou DP	Vie Scolaire	Hist/Géo

*validation du projet : 20/20 - projet non validé : 10/20

2nde Professionnelle et 1ère année de CAP

élèves de 3ème	Français	Math	LV1	LV2	SVT	Physique/Chimie	EPS	Arts Plastiques/Ed.Musicale	Technologie	Vie scolaire	Hist/Géo
élèves de 2nde pro	Français	Math	Anglais	LV2	Non noté	Non noté	EPS	Non noté	Non noté	Non noté	Hist/Géo
élèves de 1ère année CAP	Français	Math	Anglais	Non noté	Non noté	Non noté	EPS	Non noté	Non noté	Non noté	Hist/Géo

ANNEXE 4 (SUITE) : TABLEAUX DE CORRESPONDANCE DES NOTES

DIMA

Champs AFFELNET	Français	Math	LV1	LV2	SVT	Physique/Chimie	EPS	Arts Plastiques /Ed.Musicale	Technologie	Vie scolaire	Hist/Géo
élèves de DIMA	Français	Math/ Sciences	LV1	Non noté	Non noté	Non noté	EPS	Arts Plastiques	Technologie + activités pratiques à caractère professionnel	Vie Scolaire	Hist/Géo
Calcul des notes	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Non noté	Non noté	Non noté	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle des 2 disciplines	Moyenne annuelle	Moyenne annuelle

ANNEXES 5

ANNEXE 5.1 : AFFECTATION EN 2NDE PROFESSIONNELLE *(AFFELNET POST 3ème)*

⇨ Liste des 2ndes pro avec affectation sur CHAMP PROFESSIONNEL :

Spécialités de 2ndes pro	Champs professionnels correspondants
COMMERCE ACCUEIL RELATION CLIENTS USAGERS VENTE	METIERS DE LA RELATION CLIENTS USAGERS
PRODUCTION GRAPHIQUE PRODUCTION IMPRIMEE	INDUSTRIES GRAPHIQUES
TECHNICIEN EN INSTALLATION SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	EQUIPEMENT TECHNIQUE ENERGIE
TECHNICIEN DE FABRICATION DU BOIS ET MATERIAUX ASSOCIES TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	METIERS DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT
TECHNICIEN OUTILLEUR TECHNICIEN D'USINAGE	PRODUCTION ET CONCEPTION MECANIQUE
OUVRAG.BAT .ALU VERRE MATERX SYNT OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	METIERS STRUCTURE METALLIQUES
MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSTRIELS ETUDES ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS	MAINTENANCE INDUSTRIELLE
ASSP OPTION A DOMICILE ASSP OPTION EN STRUCTURE	ACCOMPAGNEMENT, SOINS ET SERVICES A LA PERSONNE
LOGISTIQUE TRANSPORT	LOGISTIQUE ET TRANSPORT
CUISINE COMMERCIALISATION ET SERVICES EN RESTAURATION	RESTAURATION

⇨ Liste des 2ndes pro avec affectation sur LA SPECIALITE :

AERONAUTQ:MECANIC.SYST-CELLULES	MAINT.MATER OPT.C PARCS JARDINS	REPARATION DES CARROSSERIES
AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES	SECURITE-PREVENTION
AMENAGEMENT PAYSAGER	MAINT.MATERIELS OPT.B TP MANUTEN.	SERV. AUX PERSONNES ET TERRITOIRES
ARTIS.&MET.ART: COM.VISUELLE.PLURI-MEDIA	MAINT.VEHIC.AUTO : VOIT.PARTICUL.	SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE
ARTISANAT & MET.ART : EBENISTE	MAINT.VEHIC.AUTO. : MOTOCYCLES	SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES
ARTIS. & M.ART:MARCHANDISAGE VISUEL	MAINT.VEHIC.AUTO. : VEHIC.INDUST.	TECHNICIEN AEROSTRUCTURE
ARTIS.& MET.ART : TAPIS.D'AMEUBLT	METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	TECHNICIEN BAT: ORG.REAL.GROS OEUVRE
CONDUCT TRANS. ROUTIER MARCHANDISES	METIERS DU CUIR : MAROQUINERIE	TECH CONSEIL VENTE PRODUITS JARDIN
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	METIERS PRESSING BLANCHISSERIE	TECHN. ETUDES BAT B ASSIST.ARCHITECT.
ELECTROTEC. ENERG. EQUIP.COMMUNIC	MICROTECHNIQUES	TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	OPTIQUE LUNETTERIE	TECHNIC. FROID CONDITIONNEMT AIR
GESTION ADMINISTRATION	PHOTOGRAPHIE	TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE
HYGIENE ENVIRONNEMENT	PRODUCTIONS ANIMALES	TRAITEMENTS DE SURFACE
INTERVENTIONS PATRIMOINE BÂTI	PRODUCTIONS HORTICOLES	TRAVAUX PUBLICS

ANNEXE 5.2 : AFFECTATION EN 1ERE ANNEE DE CAP *(AFFELNET POST 3ème)*

⇨ Liste des 1ères années de CAP en 2 ans avec affectation sur POLE DE QUALIFICATION DE NIVEAU V :

DPT	ETABLISSEMENTS	VILLES	SPECIALITES	INTITULES DES POLES DE QUALIFICATION DE NIVEAU V
77	URUGUAY France	AVON	CAP Agent polyvalent de restauration	Services liés à l'alimentation et à l'hygiène
			CAP Assist. Techn. En milieu famil. et collectif	
77	PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX	CAP Agent polyvalent de restauration	Services liés à l'alimentation et à l'hygiène
			CAP Assist. Techn. En milieu famil. et collectif	
77	LES PANNEVELLES	PROVINS	CAP Agent polyvalent de restauration	Services liés à l'alimentation et à l'hygiène
			CAP Assist. Techn. En milieu famil. et collectif	
77	CLEMENT ADER	TOURNAN EN BRIE	CAP Agent polyvalent de restauration	Services liés à l'alimentation et à l'hygiène
			CAP Assist. Techn. En milieu famil. et collectif	
77	SIMONE SIGNORET	VAUX LE PENIL	CAP Agent polyvalent de restauration	Services liés à l'alimentation et à l'hygiène
			CAP Assist. Techn. En milieu famil. et collectif	
93	JEAN MOULIN	ROSNY SOUS BOIS	CAP Agent polyvalent de restauration	Services liés à l'alimentation et à l'hygiène
			CAP Assist. Techn. En milieu famil. et collectif	
94	MARX DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE	CAP Agent polyvalent de restauration	Services liés à l'alimentation et à l'hygiène
			CAP Assist. Techn. En milieu famil. et collectif	
77	GEORGES CORMIER	COULOMMIERS	CAP Maint. Mat. OPT. Mat. TP Manutention	Maintenance de matériel
			CAP Maint. Mat. OPT. Tracteurs Mat. Agric.	
77	GEORGES CORMIER	COULOMMIERS	CAP Maint. Véhic. Auto OPT. Véhic. Indust.	Maintenance de Véhicules
			CAP Maint. Véhic. Auto OPT. Véhic. Particul.	
77	GEORGES CORMIER	COULOMMIERS	CAP Peinture en Carrosserie	Métiers de la Carrosserie
			CAP Réparation des Carrosseries	
93	JEAN-PIERRE TIMBAUD	AUBERVILLIERS	CAP Peinture en Carrosserie	Métiers de la Carrosserie
			CAP Réparation des Carrosseries	
93	JOSEPH CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE	CAP Peinture en Carrosserie	Métiers de la Carrosserie
			CAP Réparation des Carrosseries	
77	BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE	CAP Charpentier Bois	Métiers du Bois et de l'Ameublement
			CAP Menuisier Fabrict Men Mob Agencement	
93	CLAUDE-NICOLAS LEDOUX	LES PAVILLONS SOUS BOIS	CAP Menuisier Installateur	Métiers du Bois et de l'Ameublement
			CAP Menuisier Fabrict Men Mob Agencement	
93	FREDERIC BARTHOLDI	ST DENIS	CAP Menuisier Installateur	Métiers du Bois et de l'Ameublement
			CAP Menuisier Fabrict Men Mob Agencement	
94	FRANCOIS MANSART	ST MAUR LA VARENNE	CAP Charpentier Bois	Métiers du Bois et de l'Ameublement
			CAP Menuisier Fabrict Men Mob Agencement	
77	BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE	CAP Installateur Sanitaire	Installeur Sanitaire et Thermique
			CAP Installateur Thermique	
77	FLORA TRISTAN	MONTEREAU FAULT YONNE	CAP Empl. Vente : Produits Equip. Courants	Métiers de la Vente et du Commerce
			CAP Empl. Commerce Multi Spécialités	
77	ETIENNE BEZOUT	NEMOURS	CAP Empl. Vente : Produits Equip. Courants	Métiers de la Vente et du Commerce
			CAP Empl. Commerce Multi Spécialités	
93	JEAN BAPTISTE CLEMENT	GAGNY	CAP Empl. Vente : Produits Equip. Courants	Métiers de la Vente et du Commerce
			CAP Empl. Commerce Multi Spécialités	
93	GEORGES BRASSENS	VILLEPINTE	CAP Empl. Vente : Produits Equip. Courants	Métiers de la Vente et du Commerce
			CAP Empl. Commerce Multi Spécialités	
94	LA SOURCE	NOGENT SUR MARNE	CAP Empl. Vente : Produits Equip. Courants	Métiers de la Vente et du Commerce
			CAP Empl. Commerce Multi Spécialités	
93	ARISTIDE BRIAND	LE BLANC MESNIL	CAP Réalisat. En Chaudronnerie Indust.	Métiers de la Métallerie
			CAP Serrurier Métallier	

⇨ Liste des 1ères années de CAP en 2 ans avec affectation sur LA SPECIALITE :

AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	FLEURISTE	METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU
ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.	FROID ET CLIMATISATION	METIERS DE LA MODE- VÊT. TAILLEUR
CARRELEUR MOSAISTE	INSTALLATEUR SANITAIRE	MODELES ET MOULES CERAMIQUES
COIFFURE	INSTALLATEUR THERMIQUE	OPERATEUR INDUSTRIES DU RECYCLAGE
CONDUCT ENGINS TVX PUB. CARRIERES	MACON	PÂTISSIER
CONSTRUCTEUR CANALISATIONS T.P.	MAINTENANCE BATIMENTS DE COLLECT.	PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT
CONSTRUCTEUR DE ROUTES	MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES
CONSTRUCTEUR OUV.BAT.ALU.VER.M.S.	MAINT.MAT. OPT.MAT. PARCS JARDINS	PRODUCTION HORTICOLE FLORALE LEGUMIERE
CUISINE	MAINT.MAT. OPT.MAT.TP MANUTENTION	REALISAT. EN CHAUDRONNERIE INDUS.
DECORATION EN CERAMIQUE	MAINT.VEHIC.AUTO OPT. MOTOCYCLES	RESTAURANT
EBENISTE	MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.PART.	SERRURIER METALLIER
EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	MENUISIER FABRICT MEN MOB AGENCMT	SERVICES EN BRASSERIE-CAFE
EMPLOY.VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	MENUISIER INSTALLATEUR	SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR
EMPL.VENTE: PRDTS EQUIP.COURANTS	METIER DU PRESSING	STAFFEUR ORNEMANISTE
EMPL.VENT.SP.LIBRAIR.PAPET.PRESSE	METIERS DE LA BLANCHISSERIE	VENDEUR-MAGASINIER PIECES AUTO
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE		

ANNEXE 5.3 : FORMATIONS EXPERIMENTALES CAP/Bac pro *(AFFELNET POST 3ème)*

DPT	ETABLISSEMENTS	VILLES	INTITULE FORMATION	DIPLÔMES PREPARES
77	LP FLORA TRISTAN	MONTEREAU	METIERS DE LA MODE ET DU VËTEMENT	CAP Métiers de la mode- vêt.tailleur Bac Pro Métiers de la mode-vêtement
77	LP LAFAYETTE	CHAMPAGNE S/ SEINE	METIERS DE L' ELECTROTECHNIQUE	CAP Prép et réal. Ouvrages électriques Bac Pro Electrotech. Energie Equipt communic
93	LP D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS	METIERS DE LA MODE ET DU VËTEMENT	CAP Métiers de la mode- vêt.ement flou Bac Pro Métiers de la mode-vêtement
93	LP LUCIE AUBRAC	PANTIN	METIERS DE L' HYGIENE ET DE L' ENVIRONNEMENT	CAP Maintenance et Hygiène des locaux Bac Pro Hygiène Environnement

ANNEXE 5.4 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LA PROCEDURE PASSPRO *(AFFELNET POST 3ème)*

DOMAINES	SPECIALITES	RNE	VILLES	ETABLISSEMENTS
Ébénisterie	1CAP2 EBENISTE	0932119Y	BAGNOLET	EUGENE HENAFF
	1CAP2 EBENISTE	0930138V	ST DENIS	FREDERIC BARTHOLDI
	2NDPRO ARTISANAT & MET.ART : EBENISTE	0940141T	CHOISY LE ROI	JACQUES BREL
Mode-Vêtement et Maroquinerie	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	0940319L	NOGENT SUR MARNE	FRANCOIS CAVANNA
	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	0930133P	NOISY LE SEC	THEODORE MONOD
	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	0930138V	ST DENIS	FREDERIC BARTHOLDI
	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	0940145X	VITRY SUR SEINE	CAMILLE CLAUDEL
	1CAP2 METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	0932122B	AUBERVILLIERS	D'ALEMBERT
	2NDPRO METIERS DU CUIR : MAROQUINERIE	0930138V	ST DENIS	FREDERIC BARTHOLDI
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0932122B	AUBERVILLIERS	D'ALEMBERT
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0930129K	BONDY	MARCEL PAGNOL
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0941951K	CHAMPIGNY SUR MARNE	MARX DORMOY
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0770932V	MEAUX	PIERRE DE COUBERTIN
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0772312V	MONTEREAU-FAULT-YONNE	FLORA TRISTAN
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0940137N	NOGENT SUR MARNE	LA SOURCE
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0930133P	NOISY LE SEC	THEODORE MONOD
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0930138V	ST DENIS	FREDERIC BARTHOLDI
	2NDPRO METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	0940145X	VITRY SUR SEINE	CAMILLE CLAUDEL
Communication et industrie graphique	2NDPRO ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M	0931198X	BOBIGNY	ALFRED COSTES
	2NDPRO ART.& MET.ART:COM.VIS.VIS.PLURI-M	0770938B	MONTEREAU-FAULT-YONNE	ANDRE MALRAUX **(1)**
	2NDPRO INDUSTRIES GRAPHIQUES	0931198X	BOBIGNY	ALFRED COSTES
	2NDPRO INDUSTRIES GRAPHIQUES	0770938B	MONTEREAU-FAULT-YONNE	ANDRE MALRAUX **(2)**
Signalétique et décor	1CAP2 SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	0932119Y	BAGNOLET	EUGENE HENAFF
	1CAP2 SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	0771658J	CONGIS SUR THEROUANNE	DU GUE A TRESMES
	1CAP2 SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	0941294W	VITRY SUR SEINE CEDEX	ADOLPHE CHERIOUX
Marchandisage visuel	2NDPRO ARTIS. & M.ART:MARCHANDISAGE VIS.	0932116V	MONTREUIL	EUGENIE COTTON
Tapisserie d'ameublement	2NDPRO ARTIS.& MET.ART:TAPIS.D'AMEUBLT	0940137N	NOGENT SUR MARNE	LA SOURCE
Photographie	2NDPRO PHOTOGRAPHIE	0932121A	ST DENIS	SUGER
Aéronautique	2NDPRO AERONAUTQ:MECANIC.SYST-CELLULES	0930831Y	LE BLANC MESNIL CEDEX	ARISTIDE BRIAND
Conduite et service dans le transport routier	2NDPRO CONDUCT. TRANSP.ROUT.MARCHAND.	0772311U	COULOMMIERS CEDEX	GEORGES CORMIER
	2NDPRO CONDUCT. TRANSP.ROUT.MARCHAND.	0932291K	NEUILLY SUR MARNE	NICOLAS-JOSEPH CUGNOT
Hôtellerie-Restauration	1CAP2 CUISINE	0932126F	DUGNY	FRANCOIS RABELAIS
	1CAP2 CUISINE	0940319L	NOGENT SUR MARNE	FRANCOIS CAVANNA
	1CAP2 CUISINE	0772244W	SAVIGNY LE TEMPLE	ANTONIN CAREME
	1CAP2 CUISINE	0942130E	SUCY EN BRIE CEDEX	MONTALEAU
	1CAP2 CUISINE	0772340A	TORCY	L'ARCHE GUEDON
	1CAP2 PÂTISSIER	0772244W	SAVIGNY LE TEMPLE	ANTONIN CAREME
	1CAP2 PÂTISSIER	0942130E	SUCY EN BRIE CEDEX	MONTALEAU
	1CAP2 RESTAURANT	0932126F	DUGNY	FRANCOIS RABELAIS
	1CAP2 RESTAURANT	0940319L	NOGENT SUR MARNE	FRANCOIS CAVANNA
	1CAP2 RESTAURANT	0942130E	SUCY EN BRIE CEDEX	MONTALEAU
	1CAP2 RESTAURANT	0772340A	TORCY	L'ARCHE GUEDON
	2NDPRO RESTAURATION	0771658J	CONGIS SUR THEROUANNE	DU GUE A TRESMES
	2NDPRO RESTAURATION	0932126F	DUGNY	FRANCOIS RABELAIS
	2NDPRO RESTAURATION	0772244W	SAVIGNY LE TEMPLE	ANTONIN CAREME
	2NDPRO RESTAURATION	0772688D	SERRIS	EMILIE DU CHATELET
	2NDPRO RESTAURATION	0942130E	SUCY EN BRIE CEDEX	MONTALEAU
Sécurité-Prévention	2NDPRO SECURITE-PREVENTION	0771027Y	DAMMARIE LES LYS	FREDERIC JOLIOT CURIE
	2NDPRO SECURITE-PREVENTION	0930119Z	DRANCY	EUGENE DELACROIX

(1) Formation à recrutement interacadémique (2) Formation à recrutement national

ANNEXE 5.5 : FORMATIONS CONCERNEES PAR LA PROCEDURE DE PREINSCRIPTION *(AFFELNET POST 3ème)*

⇨ **Liste des 2ndes pro avec préinscription :**

SPECIALITES DE 2ndes pro	RNE	VILLES	ETABLISSEMENTS
2NDPRO CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	0932291K	NEUILLY SUR MARNE	NICOLAS-JOSEPH CUGNOT
2NDPRO INTERVENTIONS SUR PATRIMOINE BATI	0930136T	LES PAVILLONS SOUS BOIS	CLAUDE-NICOLAS LEDOUX
2NDPRO MAINT.MATER OPT.C PARCS JARDINS	0771997C	COMBS LA VILLE	JACQUES PREVERT
	0770945J	VARENNES SUR SEINE	GUSTAVE EIFFEL
	0772311U	COULOMMIERS	GEORGES CORMIER
2NDPRO MAINT.MATERIELS OPT.A AGRICOLES	0772311U	COULOMMIERS	GEORGES CORMIER
2NDPRO MAINTENANCE INDUSTRIELLE : ▪ *MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS INDUSRIELS (1)* ▪ *ETUDE ET DEFINITION DE PRODUITS INDUSTRIELS (2)*	0771027Y	DAMMARIE LES LYS	FREDERIC JOLIOT CURIE (1 et 2)
	0770938B	MONTEREAU-FAULT-YONNE	ANDRE MALRAUX (1)
	0770944H	THORIGNY SUR MARNE	AUGUSTE PERDONNET (1)
	0772342C	TOURNAN EN BRIE	CLEMENT ADER (1)
	0770945J	VARENNES SUR SEINE	GUSTAVE EIFFEL (2)
	0930846P	AULNAY SOUS BOIS	VOILLAUME (1)
	0931198X	BOBIGNY	ALFRED COSTES (1)
	0930128J	LA COURNEUVE	DENIS PAPIN (2)
	0930831Y	LE BLANC MESNIL	ARISTIDE BRIAND (1)
	0932222K	LE RAINCY	RENE CASSIN (2)
	0930133P	NOISY LE SEC	THEODORE MONOD (1)
	0930138V	ST DENIS	FREDERIC BARTHOLDI (1)
	0941018W	CRETEIL	EDOUARD BRANLY (1)
	0941298A	FONTENAY SOUS BOIS	MICHELET (1)
	0940140S	LA VARENNE ST HILAIRE	GOURDOU-LESEURRE (1 et 2)
	0940118T	NOGENT SUR MARNE	LOUIS ARMAND (2)
	0940129E	VITRY SUR SEINE	JEAN MACE (1)
2NDPRO METIERS DES STRUCTURES METALLIQUES : ▪ OUVRAGES BAT.ALU VERRE MAT. SYNTHESE (1) ▪ OUVRAGES BAT. METALLERIE (2) ▪ TECHNICIEN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE (3)	0770943G	LA ROCHETTE	BENJAMIN FRANKLIN (1 et 2)
	0770944H	THORIGNY SUR MARNE	AUGUSTE PERDONNET (1,2 et 3)
	0770945J	VARENNES SUR SEINE	GUSTAVE EIFFEL (3)
	0930128J	LA COURNEUVE	DENIS PAPIN (2)
	0930136T	LES PAVILLONS SOUS BOIS	CLAUDE-NICOLAS LEDOUX (2)
	0932129J	ST DENIS	APPLICATION DE L'ENNA (1,2 et 3)
	0930831Y	LE BLANC MESNIL	ARISTIDE BRIAND (3)
	0940132H	CHAMPIGNY SUR MARNE	GABRIEL PERI (2)
	0941952L	VILLENEUVE ST GEORGES	FRANCOIS ARAGO (3)
	0940129E	VITRY SUR SEINE	JEAN MACE (3)
2NDPRO PRODUCTION ET CONCEPTION MECANIQUE : ▪ TECHNICIEN D'USINAGE (1) ▪ TECHNICIEN OUTILLEUR (2)	0771171E	CHELLES	LOUIS LUMIERE (1)
	0770934X	MELUN	LEONARD DE VINCI (1)
	0770920G	CHAMPAGNE SUR SEINE	LA FAYETTE (1 et 2)
	0932229T	DRANCY	PAUL LE ROLLAND (1)
	0930128J	LA COURNEUVE	DENIS PAPIN (1)
	0932222K	LE RAINCY	RENE CASSIN (1)
	0930130L	MONTREUIL	CONDORCET (1)
	0932291K	NEUILLY SUR MARNE	NICOLAS-JOSEPH CUGNOT (1)
	0941355M	MAISONS ALFORT	PAUL BERT (1 et 2)
2NDPRO TRAITEMENTS DE SURFACE	0930130L	MONTREUIL	CONDORCET

(1,2,3 : se référer à l'établissement où est préparée la spécialité)

ANNEXE 5.5 suite

⇨ **Liste des 1ère années de CAP en 2 ans avec préinscription :**

CAP	RNE	VILLES	ETABLISSEMENTS
1CAP2 CONSTRUCTEUR OUV.BAT.ALU.VER.M.S.	0930128J	LA COURNEUVE	DENIS PAPIN
1CAP2 MAINTENANCE DE MATERIEL : ▪ *OPT.MAT. PARCS JARDINS (1)* ▪ *OPT. MAT. TP MANUTENTION (2)* ▪ *OPT. TRACTEURS MATERIEL AGRICOLE (3)*	0771997C	COMBS LA VILLE	JACQUES PREVERT (1)
	0772311U	COULOMMIERS	GEORGES CORMIER (1,2 et 3)
	0771336J	PROVINS	LES PANNEVELLES (2)
	0930128J	LA COURNEUVE	DENIS PAPIN (1)
	0940171A	BONNEUIL SUR MARNE	STENDHAL (1)
1 CAP2 METIERS DE LA METALLERIE : ▪ *REALISAT. EN CHAUDRONNERIE INDUS. (1)* ▪ *SERRURIER METALLIER (2)*	0770342D	CHAMIGNY	LEOPOLD BELLAN (2)
	0770943G	LA ROCHETTE	BENJAMIN FRANKLIN (2)
	0770944H	THORIGNY SUR MARNE	AUGUSTE PERDONNET (1)
	0770945J	VARENNES SUR SEINE	GUSTAVE EIFFEL (1)
	0930831Y	LE BLANC MESNIL	ARISTIDE BRIAND (1 et 2)
	0930128J	LA COURNEUVE	DENIS PAPIN (2)
	0930136T	LES PAVILLONS SOUS BOIS	CLAUDE-NICOLAS LEDOUX (2)
	0940132H	CHAMPIGNY SUR MARNE	GABRIEL PERI (2)
	0941952L	VILLENEUVE ST GEORGES	FRANCOIS ARAGO (1)

(1,2,3 : se référer à l'établissement où est préparée la spécialité)

ANNEXE 5.6 : FORMATIONS EN APPRENTISSAGE *(AFFELNET POST 3ème)*

⇨ **Liste des 2ndes pro avec affectation sous statut d'apprenti :**

ETABLISSEMENTS	SPECIALITES
UFA / CFA ACADEMIQUE (94, VITRY-SUR-SEINE)	2ND PRO BOULANGERIE/PÂTISSERIE 2ND PRO RESTAURATION : - commercialisation et services en restauration - cuisine
CFA ALEXIS TINGAUD (77, CONGIS-SUR-THEROUANNE)	2ND PRO RESTAURATION

⇨ **Liste des 1ères années de CAP en 2 ans avec affectation sous statut d'apprenti :**

Seine et Marne	
ETABLISSEMENTS	**SPECIALITES**
UFA / LP ANTONIN CAREME, (SAVIGNY-LE-TEMPLE)	CAP CUISINE
CFA ALEXIS TINGAUD (CONGIS-S/ THÉROUANNE)	CAP CUISINE CAP RESTAURANT
CFA DE LA MECANIQUE AGRICOLE G. CORMIER, (COULOMMIERS)	CAP MAINTENANCE DES MATERIELS, OPTIONS : - MATERIELS DE PARCS ET JARDINS - MATERIELS DE TRAVAUX PUBLICS ET DE MANUTENTION - TRACTEURS ET MATERIELS AGRICOLES
UFA / LP BENJAMIN FRANKLIN, (LA ROCHETTE)	CAP MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES

Val de Marne	
ETABLISSEMENTS	**SPECIALITES**
UFA / CFA ACADEMIQUE (VITRY-SUR-SEINE)	CAP PÄTISSIER CAP BOULANGER CAP CUISINE CAP RESTAURANT
UFA / LP MICHELET, (FONTENAY-S/BOIS)	CAP PREPARATION ET REALISATION D'OUVRAGES ELECTRIQUES
UFA / LP CHAMPLAIN, (CHENNEVIERES-S/MARNE)	CAP MAINTENANCE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES

ANNEXES 6

ANNEXE 6.1 : BAREME POUR L'AFFECTATION EN 1ère année de CAP (2 ans) *(AFFELNET POST 3EME)*
Hors formations relevant de la procédure Passpro ou préinscription

Groupe priorité	Origine scolaire	Notes	Doublement	Bonus 1er vœu	Bonus priorité	Cas médical	Commission Pédagogique 3ème faible
ABSOLUE	Handicap	**Notes lissées***		300		9999	
1	Doublant même spécialité, même établissement		9200	300			
2	3ème SEGPA, EREA			300	1650		
	3ème alternance (3 DALI) ENAF (3ème ACC/ 2nde ADA)			300	1350		
	3ème faible avec avis IA			300			550
3	3ème DP6h			300			
	3ème			300			
	MGI avec avis IA			300			550
4	MGI sans avis IA			300			
	Doublant 1ère année de CAP autre spécialité et/ou autre établissement / 2nde pro			300			
5	2nde GT et spécifique			300			
	Récurrent			300			

* LISSAGE DES NOTES :

Dans le calcul des barèmes pour l'affectation, les notes sont lissées.
Le lissage des notes atténue la disparité entre établissements. Dans le traitement de l'affectation, par souci d'équité, deux éléments sont pris en compte :
- la moyenne générale du groupe auquel appartient l'élève
- l'écart des notes de l'élève par rapport à la moyenne du groupe.

A ce barème s'ajoutent les bonus liés à Passpro et aux préinscriptions pour les formations concernées par ces procédures *voir annexe 6.3)*

ANNEXE 6.2 : BAREME POUR L'AFFECTATION EN SECONDE PROFESSIONNELLE *(AFFELNET POST 3EME)*
Hors formations relevant de la procédure Passpro ou préinscription

Groupe priorité	Origine scolaire	Notes	Doublement	Bonus 1er vœu	Bonus priorité	Cas médical	Commission Pédagogique 3ème faible
ABSOLUE	Handicap	**Notes lissées***		300		9999	
1	Doublant même spécialité, même établissement		9200	300			
2	3e DP6h			300	900		
3	3ème			300			
	3ème SEGPA/ EREA, 3e alternance (3 DALI), ENAF (3ème ACC/2nde ADA) avec Avis IA			300			300
	MGI avec Avis IA			300			300
4	3ème SEGPA/ EREA, 3e alternance (3 DALI), ENAF (3ème ACC/2nde ADA) sans Avis IA			300			
	MGI sans Avis IA			300			
5	Doublant 2nde professionnelle autre spécialité et/ou autre établissement / 1ère année CAP			300			
6	2nde GT -2nde Spécifique			300			
	Récurrent			300			

* LISSAGE DES NOTES :

Dans le calcul des barèmes pour l'affectation, les notes sont lissées.
Le lissage des notes atténue la disparité entre établissements. Dans le traitement de l'affectation, par souci d'équité, deux éléments sont pris en compte :
- la moyenne générale du groupe auquel appartient l'élève
- l'écart des notes de l'élève par rapport à la moyenne du groupe.

A ce barème s'ajoutent les bonus liés à Passpro et aux préinscriptions pour les formations concernées par ces procédures (voir annexe 6.3)

ANNEXE 6.3 : BONUS PASSPRO et PREINSCRIPTION

s'appliquant aux élèves ayant participé aux entretiens pour les formations concernées

Ces bonus s'ajoutent aux barêmes pour l'affectation en 1ère année de CAP 2 ans (annexe 6.1) et en 2nde professionnelle (annexe 6.2)

BONUS PASSPRO

	Avis de l'établisssement d'origine	Avis de l'établisssement d'accueil - référent	Avis final PASSPRO	Bonus PASSPRO
PASSPRO Avis convergents	Favorable	Favorable	Très Favorable	6800
	Assez Favorable	Assez Favorable	Assez Favorable	3400
	Réservé	Réservé	Réservé	0

	Avis de la commission académique		Bonus PASSPRO
PASSPRO Avis divergents	Après décision de la commission académique PassPro	Favorable	5100
		Assez Favorable	3400
		Peu favorable	1700
		Réservé	0

BONUS PREINSCRIPTIONS

	Avis PREINSCRPTION	Bonus PREINSCRIPTIOJN
PRE-INSCRIPTIONS	Très Favorable	6800
	Favorable	3400
	Réservé	0

ANNEXE 6.4 : BAREME POUR L'AFFECTATION EN SECONDE GT (*AFFELNET POST 3EME*)

Groupe priorité	Zone Géo	Origine	Notes	Doubl-ement	Bonus 1er vœu	Bonus zone géo	Cas Médi.	PC Médi	Bourse Taux 3	Bourse Taux 2	Bourse Taux 1	Parc Partic.	Fratrie	Desserte
ABSOLUE		Handicap	**Notes**		300	9990	9999							
1		Doublant 2GT même établissement		9000	300	9000								
2	**Zone Géographique de recrutement secondaire (P1)**	3ème			300	9000								
		Doublant 2GT avec chgt d'établissement			300	9000								
3	**Zone Géographique de recrutement secondaire (P2)**	3ème			300	7000								
		Doublant 2GT avec chgt d'établissement			300	7000								
4	**Zone Géographique de recrutement élargie (P3)**	3ème			300	5000								
		Doublant 2GT avec chgt d'établissement			300	5000								
5	**Assouplissement carte scolaire**	PCMedi : Prise en charge médicale			300	0		4200						
		Boursier taux 3			300	0			3600					
		Boursier taux 3			300	0				3000				
		Boursier taux 3			300	0					2400			
		Parcours scolaire particulier			300	0						1800		
		Fratrie			300	0							1200	
		Desserte			300	0								600
6	**Hors zone géo**	3ème			300	0								
		Doublant 2GT			300	0								

Pour une affectation en 2GT avec enseignements d'exploration courants, la prise en compte des notes n'a d'incidence que dans l'hypothèse d'éventuels élèves ex-aequo au sein d'un même groupe de priorité. Le tri ne se fait ni sur l'âge, ni de façon aléatoire.
L'affectation en 2Gt avec enseignements d'exploration contingentés est académique et se fait sur la base des notes

ANNEXE 6.5 : BAREME POUR L'AFFECTATION EN CAP 1 an (POST 2nde GT) (*AFFELNET1ere*)

Groupe priorité	Origine scolaire	Notes	Bonus doublant 2nde GT	Bonus 1er vœu	Bonus priorité	Cas Médical
ABSOLUE	Handicap	**Notes lissées***		300		9999
1	2de GT ou spécifique ayant déjà doublé		3000	300	1300	
	2de GT ou spécifique			300	1300	
2	MGI (ayant effectué une classe complète de seconde)			300		
3	Récurrent			300		

* LISSAGE DES NOTES :

Dans le calcul des barèmes pour l'affectation, les notes sont lissées.
Le lissage des notes atténue la disparité entre établissements. Dans le traitement de l'affectation, par souci d'équité, deux éléments sont pris en compte :
- la moyenne générale du groupe auquel appartient l'élève
- l'écart des notes de l'élève par rapport à la moyenne du groupe.

ANNEXE 6.6 : BAREME POUR L'AFFECTATION EN 1ERE PROFESSIONNELLE (*AFFELNET 1ERE*)

Groupe priorité	Cohérence filière	Origine scolaire	Notes	Bonus doublant 2nde GT	Bonus 1er vœu	Bonus priorité	Bonus avis CC	Bonus avis établissement d'accueil *Bonus automatisé*	Cas Médical
ABSOLUE		Handicap	**Notes lissées****		300				9999
1	**Priorité 1**	2de GT ou spécifique ayant déjà doublé*		1000	300	6000		2000	
		2de GT ou spécifique*			300	6000		2000	
		CAB/BEP avec avis TF*			300	6000	2000		
		CAB/BEP avec avis F*			300	6000	1000		
		CAB/BEP avec avis R*			300	6000	0		
		MGI (ayant effectué une classe complète de 2nde / déjà titulaire ou repréparant un CAP/BEP de priorité 1*			300	6000			
2	**Priorité 2**	2de GT ou spécifique ayant déjà doublé*		1000	300	3000		2000	
		2de GT ou spécifique*			300	3000		2000	
		CAB/BEP avec avis TF*			300	3000	2000		
		CAB/BEP avec avis F*			300	3000	1000		
		CAB/BEP avec avis R*			300	3000	0		
		MGI (ayant effectué une classe complète de 2nde / déjà titulaire ou repréparant un CAP/BEP de priorité 2*			300	3000			
3	**Non prioritaire**	2de GT ou spécifique ayant déjà doublé*		1000	300	0		2000	
		2de GT ou spécifique*			300	0		2000	
		CAB/BEP avec avis TF*			300	0	2000		
		CAB/BEP avec avis F*			300	0	1000		
		CAB/BEP avec avis R*			300	0	0		
		MGI (ayant effectué une classe complète de 2nde / déjà titulaire ou repréparant un CAP/BEP non prioritaire *			300	0			
4		Récurrent			300				

* SELON LA SPECIALITE DE 1ERE PRO DEMANDEE Cf tableau des diplômes prioritaires

** LISSAGE DES NOTES :
Dans le calcul des barèmes pour l'affectation, les notes sont lissées.
Le lissage des notes atténue la disparité entre établissements. Dans le traitement de l'affectation, par souci d'équité, deux éléments sont pris en compte :
- la moyenne générale du groupe auquel appartient l'élève
- l'écart des notes de l'élève par rapport à la moyenne du groupe.

ANNEXE 6.7 : BAREME POUR L'AFFECTATION EN 1ERE TECHNOLOGIQUE ST2S (*AFFELNET1ere*)

RESERVEE AUX SORTANT DE BEP CARRIERES SANITAIRES ET SOCIALES

Groupe priorité	Avis du CC	Notes	Doublement	Bonus 1er vœu	Bonus priorité	Bonus avis CC	Cas Médical
Handicap		**Notes lissées***		300			9999
1	**TF**			300	6000	2000	
2	**F**			300	6000	1000	
	R		*SAISIE IMPOSSIBLE*				

* LISSAGE DES NOTES :

Dans le calcul des barèmes pour l'affectation, les notes sont lissées.
Le lissage des notes atténue la disparité entre établissements. Dans le traitement de l'affectation, par souci d'équité, deux éléments sont pris en compte :
- la moyenne générale du groupe auquel appartient l'élève
- l'écart des notes de l'élève par rapport à la moyenne du groupe.

ANNEXES 7

ANNEXE 7.1 : COEFFICIENTS POUR L'AFFECTATION EN 1ERE ANNEE DE CAP

► **SUR SPECIALITES**

1 CAP 2 ans	FRANCAIS	MATHS	LV 1	LV 2	SVT	PHYSIQUE -CHIMIE	EPS	ARTS PLASTIQUES	TECHNOLOGIE	H/G Educ Civi	VIE SCOLAIRE	TOTAL
AGENT ENTREPOSAGE ET MESSAGERIE	3	3	1	1	0	1	1	1	3	1	1	16
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	3	2	1	0	3	2	1	1	1	1	1	16
ASS. TECH. MILIEUX FAMIL.COLLECT.	3	2	1	0	3	2	1	1	1	1	1	16
CARRELEUR MOSAISTE	3	3	1	0	0	1	1	2	3	1	1	16
CHARPENTIER BOIS	3	3	1	0	0	2	1	2	2	1	1	16
COIFFURE	3	3	1	0	1	2	1	1	2	1	1	16
CONDUCT ENGINS TVX PUB. CARRIERES	3	3	1	0	1	2	1	0	3	1	1	16
CONSTRUCTEUR CANALISATIONS T.P.	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
CONSTRUCTEUR DE ROUTES	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
CONSTRUCTEUR OUV.BAT.ALU.VER.M.S.	3	3	1	0	1	2	1	0	3	1	1	16
CUISINE	3	2	3	1	0	0	2	1	2	1	1	16
DECORATION EN CERAMIQUE	3	2	1	0	1	1	1	3	2	1	1	16
EBENISTE	3	3	1	0	1	1	1	2	2	1	1	16
EMPLOYE COMMERCE MULTISPECIALITES	3	3	2	1	0	1	1	1	2	1	1	16
EMPLOY.VENTE : PRDTS ALIMENTAIRES	3	3	2	1	0	1	1	1	2	1	1	16
EMPL.VENTE: PRDTS EQUIP.COURANTS	3	3	2	1	0	1	1	1	2	1	1	16
EMPL.VENT.SP.LIBRAIR.PAPET.PRESSE	4	2	1	1	0	1	1	1	1	3	1	16
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	3	3	0	0	2	3	2	0	1	1	1	16
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	3	3	1	0	1	2	1	1	2	1	1	16
FLEURISTE	3	2	1	0	2	0	1	3	2	1	1	16
FROID ET CLIMATISATION	3	3	1	0	1	2	1	0	3	1	1	16
INSTALLATEUR SANITAIRE	3	3	1	0	1	2	1	0	3	1	1	16
INSTALLATEUR THERMIQUE	3	3	1	0	1	2	1	0	3	1	1	16
MACON	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MAINTENANCE BATIMENTS DE COLLECT.	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MAINTENANCE ET HYGIENE DES LOCAUX	3	3	1	0	2	2	1	1	1	1	1	16
MAINT.MAT. OPT.MAT. PARCS JARDINS	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MAINT.MAT. OPT.MAT.TP MANUTENTION	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MAINT.MAT. OPT.TRACTEURS MAT.AGRI	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MAINT.VEHIC.AUTO OPT. MOTOCYCLES	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.IND.	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MAINT.VEHIC.AUTO OPT. VEHIC.PART.	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MENUISIER FABRICT MEN MOB AGENCMT	3	3	1	0	0	2	1	2	2	1	1	16
MENUISIER INSTALLATEUR	3	3	1	0	0	2	1	2	2	1	1	16
METIER DU PRESSING	3	2	1	0	1	2	1	2	2	1	1	16
METIERS DE LA BLANCHISSERIE	3	2	1	0	1	2	1	2	2	1	1	16
METIERS DE LA MODE-VÊTEMENT FLOU	3	3	1	0	0	1	1	2	3	1	1	16
METIERS DE LA MODE- VÊT. TAILLEUR	3	3	1	0	0	1	1	3	2	1	1	16
MODELES ET MOULES CERAMIQUES	2	3	1	0	1	2	1	2	2	1	1	16
OPERATEUR INDUSTRIES DU RECYCLAGE	3	3	1	0	2	2	1	1	1	1	1	16
PÂTISSIER	3	2	2	0	0	0	1	3	3	1	1	16
PEINTRE-APPLICATEUR DE REVETEMENT	3	3	1	0	1	2	1	1	2	1	1	16
PEINTURE EN CARROSSERIE	3	3	1	0	1	2	1	1	2	1	1	16
PREP.& REAL. OUVRAGES ELECTRIQUES	3	3	1	0	1	2	1	0	3	1	1	16
REALISAT. EN CHAUDRONNERIE INDUS.	3	3	1	0	1	2	1	0	3	1	1	16
REPARATION DES CARROSSERIES	3	3	1	0	1	2	1	1	2	1	1	16
RESTAURANT	3	2	3	1	0	0	2	1	2	1	1	16
SERRURIER METALLIER	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
SERVICES EN BRASSERIE-CAFE	3	2	2	1	0	1	2	1	2	1	1	16
SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	3	2	1	0	0	1	1	4	2	1	1	16
STAFFEUR ORNEMANISTE	3	3	1	0	0	2	1	3	1	1	1	16
VENDEUR-MAGASINIER PIECES AUTO	3	3	1	1	0	1	1	0	4	1	1	16

► **SUR PÔLES DE NIVEAU V**

1 CAP 2 ans	FRANCAIS	MATHS	LV 1	LV 2	SVT	PHYSIQUE-CHIMIE	EPS	ARTS PLASTIQUES	TECHNOLOGIE	H/G Educ Civi	VIE SCOLAIRE	TOTAL
INSTALLATEUR SANITAIRE ET THERMIQUE	3	3	1	0	1	2	1	0	3	1	1	16
MAINTENANCE DE MATERIEL	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
MAINTENANCE DE VEHICULES	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
METIER DE LA CARROSSERIE	3	3	1	0	1	2	1	1	2	1	1	16
METIER DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT	3	3	1	0	0	2	1	2	2	1	1	16
METIERS DE LA METALLERIE	3	3	1	0	0	2	1	1	3	1	1	16
METIERS DE LA VENTE ET DU COMMERCE	3	3	2	1	0	1	1	1	2	1	1	16
SERV. LIES A L ALIMENTATION ET A L HYGIENE	3	2	1	0	3	2	1	1	1	1	1	16

►**FORMATIONS AGRICOLES**

1 CAP 2 ans	FRANCAIS	MATHS	LV 1	LV 2	SVT	PHYSIQUE-CHIMIE	EPS	ARTS PLASTIQUES	TECHNOLOGIE	H/G Educ Civi	VIE SCOLAIRE	TOTAL
PROD-HORTICOLE FLORALE LEGUMIERE	3	3	1	0	3	1	2	0	2	0	1	16
TRAVAUX PAYSAGERS	3	3	1	0	3	1	2	1	1	0	1	16

ANNEXE 7.2: COEFFICIENTS POUR L'AFFECTATION SECONDE PROFESSIONNELLE

►Post 3ème

AFFECTATION SUR CHAMP	DOMAINES PEDAGOGIQUES										Vie scolaire	Total
	Français	Maths	LV1	LV2	SVT	Physi-que	EPS	A.Plast Ed.mus	Tech	H/G Ed. Civ		
Accompagnt, soins et services à la personne	3	2	1	0	3	2	2	0	1	1	1	16
Équipement Technique Énergétique	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Industries graphiques	3	2	1	1	1	1	1	3	1	1	1	16
Logistique et transport	3	4	4	1	0	0	1	0	1	1	1	16
Maintenance industrielle	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Métiers des structures métalliques	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Métiers du bois et de l'ameublement	3	3	1	1	0	1	2	1	2	1	1	16
Métiers Relations Clients Usagers	3	3	2	2	0	0	2	1	1	1	1	16
Production et conception mécanique	3	3	1	1	0	2	1	1	3	0	1	16
Restauration	3	2	3	0	1	0	3	1	1	1	1	16
AFFECTATION SUR SPECIALITE	**DOMAINES PEDAGOGIQUES**										**Vie scolaire**	**Total**
	Français	**Maths**	**LV1**	**LV2**	**SVT**	**Physi-que**	**EPS**	**A.Plast Ed.mus**	**Tech**	**H/G Ed. Civ**		
Aménagement finition bâtiment	3	3	1	1	0	1	2	1	2	1	1	16
Aéronautique mécanique système cellule	3	4	2	1	0	2	0	0	2	1	1	16
Artisanat métier d'art : com. visuelle pluri-média	4	4	1	1	0	1	1	1	1	1	1	16
Artisanat et métier d'art : marchandisage visuel	4	4	1	1	0	1	1	1	1	1	1	16
Artisanat et métier d'art : ébéniste	3	3	1	1	0	1	2	1	2	1	1	16
Artisanat et métier d'art : Tapis d'ameublement	3	3	1	1	0	1	2	1	2	1	1	16
Conduct. Transp. Rout. Marchandise	3	3	2	1	0	1	2	0	2	1	1	16
Construction des carrosseries	3	3	1	1	0	1	2	0	3	1	1	16
Electrotech, énergie, équipements communs	3	4	1	1	0	2	1	0	2	1	1	16
Esthétique cosmétique parfumerie	3	2	1	1	1	3	1	1	1	1	1	16
Gestion administration	4	4	2	2	0	0	1	0	1	1	1	16
Hygiène et environnement	3	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	16
Interventions sur patrimoine bâti	3	3	1	1	0	1	2	0	3	1	1	16
Maint mat opt A : agricole	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Maint mat opt B : TP manutention	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Maint mat opt C parcs et jardins	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Maint véhicules auto : véhicules indus	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Maint véhicules auto opt. Voiture particulière	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Maintenance véhicules auto : motocycles	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Métiers mode Vêtement	3	3	1	1	0	1	0	3	2	1	1	16
Métiers du cuir : maroquinerie	3	3	1	0	1	2	1	1	2	1	1	16
Métiers Pressing blanchisserie	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Microtechniques	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Optique - lunetterie	3	3	1	1	1	2	1	1	1	1	1	16
Photographie	3	3	1	0	1	2	1	2	1	1	1	16
Réparation de carrosserie	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16
Sécurité Prévention	3	1	1	1	1	0	3	1	2	2	1	16
Service de proximité vie locale	4	2	2	1	1	0	1	1	1	2	1	16
Système électronique numérique	3	4	2	1	0	2	0	0	2	1	1	16
Technicien aérostructure	3	4	2	1	0	2	0	0	2	1	1	16
Tech bât org. Réal. gros œuvre	3	3	1	1	0	1	2	0	3	1	1	16
Tech Etudes bât. A études et économie	3	3	1	1	0	1	2	1	2	1	1	16
Tech Etudes bât. B Assist. Archi	3	3	1	1	0	1	2	1	2	1	1	16
Tech géomètre topographe	3	3	1	1	0	1	2	0	3	1	1	16
Traitement de surface	3	3	1	1	0	2	1	1	3	0	1	16
Travaux Publics	3	3	1	1	0	1	2	0	3	1	1	16
Technicien froid conditionnement Air	3	3	1	1	0	2	1	0	3	1	1	16

Spécialités 2NDPRO AGRICOLES	DOMAINES PEDAGOGIQUES										Vie scolaire	Total
	Français	Maths	LV1	LV2	SVT	Physi-que	EPS	A.Plast Ed. mus	Tech	H/G Ed. Civ.		
Tech. Conseil vente produits jardinage	3	3	2	0	3	1	1	**1**	1	**1**	0	**16**
Aménagement paysager	3	3	1	0	3	1	2	1	1	1	0	**16**
Production végétales cultures spécialisée	3	3	1	0	3	1	2	1	1	1	0	**16**
Productions animales	3	3	1	0	2	2	2	1	1	1	0	**16**
Services aux personnes et aux territoires	4	1	1	0	3	1	2	1	1	2	0	**16**

ANNEXE 7.3: COEFFICIENTS POUR L'AFFECTATION

EN 2NDE GT AVEC ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION CONTINGENTES ET 2NDE SPECIFIQUE

►Post 3ème

2NDE GT ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION CONTINGENTES	DOMAINES PEDAGOGIQUES										Vie scolaire	Total
	Français	Maths	LV1	LV2	SVT	Physi-que	EPS	A.Plast Ed. mus	Tech	H/G		
ARTS	3	1	1	1	1	1	1	3	1	2	1	16
EPS	3	1	2	1	1	0	3	1	2	1	1	16
CREATION ET CULTURE-DESIGN	3	2	2	1	1	2	1	1	1	1	1	16
CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUE	2	2	1	1	2	2	1	1	2	1	1	16
BIOTECHNOLOGIE	2	2	1	1	2	2	1	1	2	1	1	16
SCIENCES ET LABORATOIRE	2	2	1	1	2	2	1	1	2	1	1	16
SANTE & SOCIAL	3	2	1	1	2	2	1	1	1	1	1	16
ECOLOGIE AGRONOMIE TERRIT DVT DURABLE	3	3	1	0	3	3	1	0	0	1	1	16

2NDE SPECIFIQUE	DOMAINES PEDAGOGIQUES										Vie scolaire	Total
	Français	Maths	LV1	LV2	SVT	Physi-que	EPS	A.Plast Ed. mus	Tech	H/G		
HÔTELLERIE	4	2	4	2	0	0	1	1	0	1	1	16
MUSIQUE OPTION INSTRUMENT	2	2	2	1	2	0	1	3	0	2	1	16

ANNEXE 7.4: COEFFICIENTS POUR L'AFFECTATION EN CAP 1 AN

►Post 2ndGT

CAP 1 AN	DOMAINES PEDAGOGIQUES								
	Français	Maths	LV1	LV2	SVT	Physi-que	EPS	H/G Ed. Civ	Total
COIFFURE	3	2	1	1	1	3	1	1	13
ESTHETIQ.COSMETIQ: SOINS CONSEILS	3	2	1	1	1	3	1	1	13
EBENISTE	3	3	1	0	1	1	1	1	11

ANNEXE 7.5 : COEFFICIENTS POUR L'ADMISSION EN 1ERE PRO ET 1ERE BMA

►Post 2ndGT et post CAP/BEP

SPECIALITES DE 1ERPRO	Enseignement général				Enseignement professionnel	TOTAL
	Français/ Histoire-Géo	LV1	Maths/ Sciences	EPS	Théorique + Pratique	
CHAMP METIERS DES SERVICES ADMINISTRATIFS	2	2	2	1	7	14
CHAMP RELATIONS CLIENTS ET USAGERS	2	2	2	1	7	14
ACCOMPGNT SOINS SERV. A LA PERS	3	1	2	1	7	14
AERONAUTQ:MECANIC.SYST-CELLULES	2	1	3	1	7	14
AMENAGEMENT FINITION BATIMENT	2	1	3	1	7	14
ARTIS.& MET.ART : TAPISSERIE D'AMEUBLEMT	2	1	3	1	7	14
ARTIS.& MET.ART: COMMUNIC.VISUELLE PLURIMEDIA	2	1	3	1	7	14
ARTISANAT & MET.ART : EBENISTE	2	1	3	1	7	14
ARTISANAT & MET.ART : MARCHANDISAGE VISUEL	2	1	3	1	7	14
COMMERCIALISATION ET SERVICE EN RESTAURATION	2	2	2	1	7	14
CONDUCTEUR TRANSP. ROUTIER MARCHANDISES	2	1	2	2	7	14
CONSTRUCTION DES CARROSSERIES	2	1	3	1	7	14
CUISINE	2	1	2	2	7	14
ELECTROTEC. ENERG. EQUIP.COMMUNIC	2	1	3	1	7	14
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	2	1	3	1	7	14
ETUD.DEFINITION PRDTS INDUSTRIELS	2	1	3	1	7	14
HYGIENE ENVIRONNEMENT	3	1	2	1	7	14
INTERVENTIONS SUR PATRIMOINE BATI	2	1	3	1	7	14
LOGISTIQUE	2	2	2	1	7	14
MAINT.MATER OPT.A AGRICOLES	2	1	3	1	7	14
MAINT.MATER OPT.B TP MANUTEN	2	1	3	1	7	14
MAINT.MATER OPT.C PARCS JARDINS	2	1	3	1	7	14
MAINT.VEHIC.AUTO : MOTOCYCLES	2	1	3	1	7	14
MAINT.VEHIC.AUTO : VOIT.PARTICUL.	2	1	3	1	7	14
MAINT.VEHIC.AUTO. : VEHIC.INDUST.	2	1	3	1	7	14
MAINTENANCE EQUIPEMENTS INDUST.	2	1	3	1	7	14
METIERS DE LA MODE - VÊTEMENT	2	1	3	1	7	14
METIERS DU CUIR : MAROQUINERIE	2	1	3	1	7	14
METIERS DU PRESSING BLANCHISSERIE	2	1	3	1	7	14
MICROTECHNIQUES	2	1	3	1	7	14
OPTIQUE LUNETTERIE	2	1	3	1	7	14
OUVRAG.BAT. ALU VERRE MATERX SYNT	2	1	3	1	7	14
OUVRAGES DU BATIMENT METALLERIE	2	1	3	1	7	14
PRODUCTION GRAPHIQUE	2	1	3	1	7	14
PRODUCTION IMPRIMEE	2	1	3	1	7	14
REPARATION DES CARROSSERIES	2	1	3	1	7	14
SECURITE-PREVENTION	2	2	2	1	7	14
SERVICES DE PROXIMITE VIE LOCALE	3	2	1	1	7	14
SYSTEMES ELECTRONIQUES NUMERIQUES	2	1	3	1	7	14
TECH.CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	2	1	3	1	7	14
TECHN. ETUDES BAT.A ETUDES & ECO.	2	1	3	1	7	14
TECHN. MAINT. SYST.ENERG.CLIMATIQ	2	1	3	1	7	14
TECHN.INSTALL.SYST.ENERG.CLIMATIQ	2	1	3	1	7	14
TECHNIC. FROID CONDITIONNEMT AIR	2	1	3	1	7	14
TECHNIC.FAB.BOIS ET MATERX ASSOC.	2	1	3	1	7	14
TECHNICIEN AEROSTRUCTURE	2	1	3	1	7	14
TECHNICIEN BAT. : ORG.REAL.GROS O	2	1	3	1	7	14
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	2	1	3	1	7	14
TECHNICIEN D'USINAGE	2	1	3	1	7	14
TECHNICIEN ETUDES BAT.B ASSIST.ARCHI	2	1	3	1	7	14
TECHNICIEN GEOMETRE-TOPOGRAPHE	2	1	3	1	7	14
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	2	1	3	1	7	14
TECHNICIEN OUTILLEUR	2	1	3	1	7	14
TRAITEMENTS DE SURFACE	2	1	3	1	7	14
TRANSPORT	2	1	3	1	7	14
TRAVAUX PUBLICS	2	1	3	1	7	14

Pour les élèves de 2GT, l'enseignement professionnel est renseigné NN (non noté)

SPECIALITES DE 1ERE PRO AGRICOLES	Enseignement général				Enseignement professionnel	TOTAL
	Français/ Histoire-Géo	LV1	Maths/ Sciences	EPS	Théorique + Pratique	
AMENAGEMENTS PAYSAGERS	2	1	2	2	7	14
PRODUCTIONS HORTICOLES FLORALE LEGUMIERE	2	1	2	2	7	14
TECHNICIEN CONSEIL VENTE PRODDUITS JARDINS	2	2	2	1	7	14
SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	3	1	2	1	7	14
PRODUCTIONS ANIMALES	2	1	2	2	7	14

Pour les élèves de 2GT, l'enseignement professionnel est renseigné NN (non noté)

SPECIALITES DE 1ERE BMA	Enseignement général				Enseignement professionnel	TOTAL
	Français/ Histoire-Géo	LV1	Maths/ Sciences	EPS	Théorique + Pratique	
CERAMIQUE	2	1	3	1	7	14
VOLUMES: STAFF MATERIAUX ASSOCIES	2	1	3	1	7	14
GRAPHISME ET DECOR OP-A : LETTRES DECO	2	1	3	1	7	14
GRAPHISME ET DECOR OP-B : DECO SURF. VOL.	2	1	3	1	7	14

1ERE TECHNOLOGIQUE	Enseignement général				Enseignement professionnel	TOTAL
	Français/ Histoire-Géo	LV1	Maths/ Sciences	EPS	Théorique + Pratique	
1ère ST2S	3	2	4	1	6	14

ANNEXES 8

ANNEXE 8.1 : DIPLOMES PRIORITAIRES POUR L'ACCES EN 1ERE PROFESSIONNELLE OU BMA

Brevet des métiers d'Art	**Diplômes prioritaires**	
	Priorité 1	**Priorité 2**
Céramique	- CAP Décoration en céramique - CAP Modèles et moules céramiques	
Volumes : Staff et matériaux associés	- CAP Staffeur ornemaniste	
Graphisme et décor : **- Option graphiste en lettres et décor** **- Option décorateur de surfaces et volumes**	- CAP Signalétique enseigne et décor	
Baccalauréat professionnel	**Diplômes prioritaires**	
	Priorité 1	**Priorité 2**
Accompagnement, soins et services à la personne **RESERVE VOIE PRO**	- BEP carrières sanitaires et sociales, - Mention complémentaire aide à domicile	- CAP petite enfance - BEPA option services, spécialité services aux personnes - CAPA services en milieu rural : services aux personnes - DEAS (aide soignante) - DEAP (auxiliaire de puériculture)
Accompagnement, soins et services à la personne **TOUT PUBLIC**	- 2nde GT (et spécifiques) - BEP carrières sanitaires et sociales, - Mention complémentaire aide à domicile - BEPA option services, spécialité services aux personnes	- CAP petite enfance - CAPA services en milieu rural : services aux personnes - DEAS (aide soignante) - DEAP (auxiliaire de puériculture)
Accueil relation clients usagers	- 2nde GT (et spécifiques)	- BEPA Services spécialité secrétariat accueil - CAP Employé de commerce multispécialités - CAP Employé de vente spécialisé
Aéronautique : mécanicien système-cellules	- 2nde GT (et spécifiques)	
Aménagement et finition du bâtiment	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Carreleur mosaïste - CAP Peintre applicateur de revêtements - CAP Staffeur ornemaniste - CAP Menuisier, fabricant de menuiserie, mobilier et agencement - CAP Menuisier installateur
Artisanat et métiers d'art **- Option communication visuelle pluri média**	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Dessinateur d'exécution en communication graphique - CAP Signalétique enseigne et décor - CAP Photographe
Artisanat et métiers d'art **- Option marchandisage visuel**	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Dessinateur d'exécution en communication graphique - CAP Signalétique enseigne et décor
Artisanat et métiers d'art **- Option ébéniste**	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Ébéniste
Artisanat et métiers d'art **- Option tapissier ameublement**	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Tapissier tapissière d'ameublement en siège - CAP Tapissier tapissière d'ameublement en décor
Commerce	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Employé de commerce multi-spécialités - CAP Employé de vente spécialisé (options produit alimentaire ou produit équipements courants)
Commercialisation et services en restauration	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP restaurant
Comptabilité	- 2nde GT (et spécifiques)	- BEPA Services spécialité secrétariat-accueil
Conducteur transport routier marchandises	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP conducteur routier marchandises

Baccalauréat professionnel	Diplômes prioritaires	
	Priorité 1	Priorité 2
Construction des carrosseries	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Réparation des carrosseries - CAP Peinture en carrosserie
Cuisine	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP cuisine
Electrotechnique, énergie, équipements communicants	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP préparation et réalisation ouvrages électriques - CAP installateur thermique
Esthétique cosmétique parfumerie	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Esthétique cosmétique parfumerie
Etude et définition de produits industriels	- Tous les CAP du secteur industriel	- 2nde GT (et spécifiques)
Hygiène et environnement	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Agent polyvalent de restauration - CAP Assistant technique en milieux familial et collectif - CAP Employé technique de laboratoire - CAP Maintenance de bâtiments de collectivités - CAP Maintenance et hygiène des locaux
Intervention sur patrimoine bâti	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Maçon - CAP Charpentier bois - CAP Constructeur bois - CAP Couvreur - CAP tailleur de pierre marbrier du bâtiment et de la décoration
Logistique	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Agent entreposage et messagerie
Maintenance de véhicules automobiles **- Option voitures particulières** **- Option véhicules industriels** **- Option motocycles**	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Maintenance des véhicules automobiles : - option véhicules particuliers - option motocycles - CAP Maintenance des matériels : - option matériels de travaux publics et de manutention - option tracteurs et matériels agricoles - option matériels de parcs et jardins
Maintenance des matériels **- Option A : agricoles** **- Option B : travaux publics et manutention** **- Option C : parcs et jardins**	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Maintenance des véhicules automobiles : - option véhicules particuliers - option motocycles - CAP Maintenance des matériels : - option matériels de travaux publics et de manutention - option tracteurs et matériels agricoles - option matériels de parcs et jardins
Maintenance des équipements industriels	- Tous les BEP et CAP du secteur industriel	- 2nde GT (et spécifiques)
Métiers de la mode - vêtements	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Prêt-à-porter - CAP Maroquinerie - CAP Couture flou - CAP Chapellerie
Métiers du cuir option maroquinerie	- 2nde GT (et spécifiques)	
Métiers du pressing et de la blanchisserie	- CAP Métiers du pressing - CAP Entretien des articles textiles en entreprises industrielles	- 2nde GT (et spécifiques)
Microtechniques	- 2nde GT (et spécifiques)	
Optique lunetterie	- 2nde GT (et spécifiques)	

Baccalauréat professionnel	Diplômes prioritaires	
	Priorité 1	Priorité 2
Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP constructeur d'ensembles chaudronnés - CAP Serrurier-métallier
Ouvrages du bâtiment métallerie	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP constructeur d'ensembles chaudronnés - CAP Serrurier-métallier
Photographie	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Photographe
Pilotage de systèmes production automatisée	- 2nde GT (et spécifiques)	- Tous les CAP du secteur industriel
Production graphique	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Dessinateur d'exécution en communication graphique - CAP Photographe
Production imprimée		
Réparation des carrosseries	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Réparation des carrosseries - CAP Peinture en carrosserie
Secrétariat	- 2nde GT (et spécifiques)	- BEPA Services spécialité secrétariat accueil
Sécurité - prévention	- CAP Agent de prévention et de sécurité	- 2nde GT (et spécifiques)
Services de proximité et vie locale RESERVE VOIE PRO	- BEP carrières sanitaires et sociales - Mention complémentaire aide à domicile	- CAP petite enfance - BEPA option services, spécialité services aux personnes - CAPA services en milieu rural – services aux personnes - Diplôme d'Aide médico-psychologique,
Services de proximité et vie locale TOUT PUBLIC	- 2nde GT (et spécifiques) - BEP carrières sanitaires et sociales - Mention complémentaire aide à domicile - BEPA option services, spécialité services aux personnes	- CAP petite enfance - CAPA services en milieu rural – services aux personnes - Diplôme d'Aide médico-psychologique
Systèmes électroniques numériques	- 2nde GT (et spécifiques)	
Technicien aérostructure	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Mécanicien cellule d'aéronef - CAP Maintenance des systèmes d'aéronef - CAP Composites, plastiques chaudronnés
Technicien en chaudronnerie industrielle	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle - CAP Serrurier-métallier
Technicien constructeur bois	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Secteur Bois
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Ébéniste - CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement - CAP Menuisier installateur
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Froid et climatisation - CAP Installateur thermique - CAP Installateur sanitaire
Technicien -installateur des systèmes énergétiques et climatiques	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Froid et climatisation - CAP Installateur thermique - CAP Installateur sanitaire
Technicien études du bâtiment : **option A : études et économie** **option B : assistant architecte**	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Carreleur mosaïste - CAP Conducteur d'engins de travaux publics-carrières - CAP Maçon - CAP Installateur-sanitaire - CAP Installateur-thermique - CAP Menuisier, fabricant de menuiserie, mobilier et agencement - CAP Monteur en isolation thermique et acoustique - CAP Peintre applicateur de revêtements - CAP Serrurier-métallier

Baccalauréat professionnel	Diplômes prioritaires	
	Priorité 1	Priorité 2
Technicien froid conditionnement air	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP froid et climatisation
Technicien géomètre topographe	- 2nde GT (et spécifiques)	
Technicien d'usinage	- 2nde GT (et spécifiques)	- Tous les CAP du secteur de l'outillage et de la production mécanique
Technicien menuisier agenceur	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Secteur Bois
Technicien outilleur	- 2nde GT (et spécifiques)	- Tous les CAP du secteur de l'outillage et de la mécanique
Traitement de surface	- 2nde GT (et spécifiques)	- Tous les CAP du secteur industriel
Transports	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Agent entreposage et messagerie
Travaux publics	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Maçon - CAP Conducteurs d'engins de TP - CAP Constructeur en canalisation travaux publics - CAP Constructeur de routes - CAP Maintenance des matériels, option matériels de travaux publics et de manutention - CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement - CAP Menuisier installateur
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	- 2nde GT (et spécifiques)	- CAP Employé de commerce multispécialités - CAP Employé de vente spécialisé (option produit alimentaire ou option produit équipements courants)

ANNEXE 8.2 : DIPLÔMES PRIORITAIRES POUR L'ACCES EN 1ERE PROFESSIONNELLE AGRICOLE

Baccalauréat professionnel	Diplômes prioritaires	
	Priorité 1	Priorité 2
Productions horticoles	- CAPA Productions horticoles : - pépinières - productions florales et légumières - Productions fruitières - CAP Fleuriste	- 2nde GT (et spécifiques) - CAPA Travaux paysagers
Services aux personnes et aux territoires	- BEPA Service secrétariat accueil - BEPA service aux personnes	- BEP carrières sanitaires et sociales
Aménagement paysager	- CAPA Travaux paysagers	- 2nde GT (et spécifiques) - CAP maintenance matériels parcs et jardins - CAPA Productions horticoles : - pépinières - productions florales et légumières - Productions fruitières
Technicien conseil vente produits jardin	- CAP Fleuriste	- 2nde GT (et spécifiques)
Productions animales	- CAPA productions agricoles, utilisation de matériels : - productions animales - productions végétales	

CALENDRIER DES OPERATIONS D'ORIENTATION ET D'AFFECTATION - **SEINE ET MARNE**		
Période/Dates	**Affectation voie professionnelle**	**Affectation voie générale**
lundi 26 mars 2012	Envoi de la copie à la **DIVEL-DSDEN** de la fiche-navette des **entretiens de pré-inscription avec avis** sur les filières porteuses par les établissements d'accueil. sur les filières porteuses par les établissements d'accueil. Circ n°2012-020 du 10.01.12	
mardi 27 mars 2012	**Réunion SAIO chefs d'établissement Affelnet-SDA rentrée 2012 à Marne-la-Vallée**	
jeudi 29 mars 2012	**Réunion SAIO - secrétaires rentrée 2012 à Pontault Combault Camille Claudel**	
mercredi 4 avril 2012	**Fermeture RIDDOP**	
mercredi 11 avril 2012	**Commission départementale Internat d'excellence et places labellisées**	
Vacances de printemps		
lundi 30 avril 2012	***Date de retour en établissement d'origine des dossiers de demande d'affectation Post 3ème et 2nde***	
jeudi 3 mai 2012	Début de la saisie des vœux (2nde pro, et 1ère Pro, CAP)	
vendredi 4 mai 2012	***Dernier jour pour la remontée des dossiers Commission sociale et médicale à la DIVEL-DSDEN*** ***Dernier jour pour la remontée des dossiers 3ème faible niveau et 3ème SEGPA/ENAF + pour transmission des dossiers Education récurrente par CIO***	
mercredi 9 mai 2012	**Commission 3ème faible niveau** ***Fin de saisie des vœux pour élèves soumis aux commissions académiques (ex:apprentissage, passpro pour avis divergents) et départementales (médico-sociale, SEGPA-EREA-CLA-ENAF, 3ème faible niveau)***	**Commission académique Places labellisées et internat d'excellence**
jeudi 10 mai 2012	**Commission médico-sociale toute la journée**	Envoi par les établissements d'accueil Hôtellerie-restauration le tableau récapitulatif des élèves reçus pour une **2nde technologique hôtellerie** et des avis portés par les équipes aux établissements d'origine et au SAIO.çus pour une 2nde technologique hôtellerie et des avis portés par les équipes aux établissements d'origine et au SAIO. Circ n°2012-048 du 9.02.12
vendredi 11 mai 2012	**Commission médico-sociale le matin** **Commission 3ème SEGPA et ENAF l'après-midi**	
mardi 15 mai 2012	**Commission académique pour étude des avis divergents sur PASSPRO**	
mercredi 16 mai 2012	**Diffusion des résultats de la commission académique PASSPRO aux établissements**	
lundi 21 mai 2012	Fin de saisie des vœux Voie pro	
mardi 22 mai 2012		**Commission départementale Sections internationales**
mercredi 30 mai 2012	Ajustement voie pro	
lundi 4 juin 2012	**TOUR AFFELNET VOIE PRO**	***Ouverture RIDDO D*** ***Dernier jour pour envoi des dossiers de 3ème Prépa-Pro à la DIVEL***
mardi 5 juin 2012	Résultats établissements Voie Pro post 3ème et niveau 1ère	*Début de saisie des vœux Voie GT*
vendredi 8 juin 2012		***Date limite de retour des demandes de dérogation Hors Zone géographique à la DIVEL*** ***Envoi des listes par les établissements d'accueil des élèves ayant réussi les tests en sections sportives et en pôle espoir aux établissements d'origine et à la DIVEL***
Lundi 11 juin 2012		**Bascule NOTANET** ***Date de retour en établissement d'origine des dossiers de demande d'admission en 1ère avec changement d'établissement***
mardi 12 juin 2012	Début des inscriptions voie pro **Ouverture phase 1 SDA**	***Date limite de saisie des vœux de dérogation 2nde GT***

CALENDRIER *(suite)* - **SEINE ET MARNE**		
jeudi 14 juin 2012		**Réunion IO-DIVEL-Présidents des commissions d'appel**
vendredi 15 juin 2012		*Saisie des décisions d'orientation* ***Date limite d'envoi des dossiers de 1er vœux*** *de 1ère ST2S, STMG, Hôtellerie*Hôtellerie dans les établissements d'accueil
samedi 16 juin 2012	Fin des inscriptions voie pro	*Fin de saisie des voeux en 2nde GT*
mardi 19 juin 2012	**Ouverture phase 2 de SDA** **Saisie des dossiers Education récurrente par DIVEL pour les dossiers arrivés après le 3 mai**	
mercredi 20 juin 2012		**Ajustement voie GT** **Commission d'appel 3ème** ***Remontée par fax à la DIVEL des résultats des commissions d'appel 3ème pour modification éventuelle des vœux***
jeudi 21 juin 2012		*Ajustement voie GT* / **Commission d'appel 2nde** Remontée par fax à la DIVEL des résultats des commissions d'appel 2nde pour modification éventuelle des vœux
vendredi 22 juin 2012		**TOUR AFFELNET VOIE GT**
lundi 25 juin 2012		**Commission départementale de validation de l'affectation**
mardi 26 juin 2012	**Commission 3ème Prépa-Pro**	*Résultats de l'affectation voie GT* ***Retour des dossiers à la DIVEL pour les élèves de 2nde GT Non Affectés, 1ère Techno non pris dans l'établissement sollicité en vœu n°1 ainsi que la l iste des élèves inscrits en cas de changement d'***établissement
mercredi 27 juin 2012		*Début des inscriptions voie GT*
28 et 29 juin 2012	**DNB**	
mercredi 4 juillet 2012		*Fermeture RIDDOD* *Fin des inscriptions 2nde GT*
jeudi 5 juillet 2012		**Commission départementale d'ajustement 2nde GT et 1ère Techno (STI2D, STL) pour tout changement d'établissement ainsi que les élèves demandant une 1ère techno non inscrits**
vendredi 6 juillet 2012	**Résultats BAC groupe 1**	
lundi 9 juillet 2012		***Envoi par fax à la DIVEL des demandes des élèves de réinscription pour un doublement en Terminale non réinscrits dans leur établissement d'origine***
mercredi 11 juillet 2012	**Résultats BAC groupe 2**	
jeudi 12 juillet 2012		**Commission Doublants de Terminale le matin**
jeudi 30 août 2012		**Commission départementale d'ajustement voie GT**
mardi 11 septembre 2012	**Commissions interdistricts voie professionnelle**	

inspection académique Seine-Saint-Denis
académie Créteil
éducation nationale jeunesse vie associative

CALENDRIER AFFECTATION 2011-2012
VOIE PROFESSIONNELLE

Jeudi 3 mai 2012	Saisie des vœux: début.
Jeudi 3 mai 2012	Commission départementale - Priorités médicales Retour des dossiers Jeudi 12 avril 2012
Mercredi 9 mai 2012	Commission académique Internats d'excellence + places labellisées
Jeudi 10 mai 2012	Commission départementale ULIS et intégrations individuelles Retour des dossiers Vendredi 13 avril 2012
Vendredi 11 mai 2012	Commission de majoration de barème Retour des dossiers Vendredi 4 mai 2012
Mardi 15 mai 2012	Commission académique PASSPRO
Mercredi 16 mai 2012	Commission Retours en formation initiale Retour des dossiers Mercredi 9 mai 2012
Mercredi 16 mai 2013	Diffusion aux établissements des résulats de la commission PASSPRO
Lundi 21 mai 2012	Fin de saisie des vœux voie pro
Du mardi 22 au vendredi 25 mai 2012	Saisie bonus et contrôles
Du mardi 29 au jeudi 31 mai 2012	Simulations
Vendredi 1er juin 2012	Ajustements
Lundi 4 juin 2012	Tour AFFELNET voie pro
Mardi 5 juin 2012	Descente des résultats
Mardi 12 juin 2012	Début des inscriptions
Samedi 16 juin 2012	Fin des inscriptions
Mardi 19 juin 2012	Ouverture phase 2 SDA
Jeudi 21 juin 2012	Commission départementale affectation ➢ 3ème Pré-Pro ➢ 3 alternance

inspection académique Seine-Saint-Denis
académie Créteil
éducation nationale jeunesse vie associative

CALENDRIER AFFECTATION 2011-2012
VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Mardi 22 mai 2012	Commission départementale Élèves Intellectuellement Précoces
Mardi 22 mai 2012	Retour DSDEN des avis: ➢ sections internationales ➢ sections binationales
Mardi 29 mai 2012 (au plus tard)	Remontée CSAIO avis: ➢ sections internationales ➢ sections binationales
Mardi 5 juin 2012	Saisie des vœux: début.
Mercredi 6 juin 2012	Commission départementale Retours en formation initiale Retour des dossiers Mardi 29 mai 2012
Jeudi 7 juin 2012	Commission départementale Assouplissement carte scolaire 2nde GT Retours des dossiers Mercredi 30 mai 2012
Lundi 11 juin 2012	Bascule notes NOTANET
Jeudi 14 et vendredi 15 juin 2012	Saisies décisions d'orientation
Samedi 16 juin 2012 à 12h	Fin de saisie des voeux
Mardi 19 juin 2012	Simulation tour 0
Mercredi 20 juin 2012	Commission d'appel 3ème
Jeudi 21 juin 2012	Commission d'appel 2nde
Jeudi 21 juin 2012	Ajustement voie GT / DSDEN
Vendredi 22 juin 2012 à 17h	Tour AFFELNET voie GT
Lundi 25 juin 2012	Validation DASEN
Mardi 26 juin 2012	Diffusion des résultats
Mercredi 27 juin 2012	Début des inscriptions
Jeudi 28 juin 2012	Commission d'affectation 1ères EGT
Mercredi 4 juillet 2012	Commission validations ➢ 2nde pro vers 1ères techno Retour des dossiers Mercredi 27 juin 2012
Mardi 10 juillet 2012	Commission d'ajustement 2nde EGT
Vendredi 13 juillet 2012	Commission départementale d'ajustement 2nde - 1ère - terminale EGT
Vendredi 7 septembre 2012	Commission départementale d'ajustement 2nde - 1ère - terminale EGT

inspection académique Val-de-Marne
éducation nationale jeunesse vie associative

COMMISSIONS DEPARTEMENTALES D'AFFECTATION RS 2012

Date	COMMISSIONS
10 mai 2012	COMMISSION SEGPA vers 2nde PRO + 3ème FAIBLE vers CAP
11 mai 2012	COMMISSION MEDICALE / HANDICAP
29 mai 2012	COMMISSION DECROLY + ELEVES PRECOCES CLG CHARCOT JOINVILLE
8 juin 2012	COMMISSION SECTIONS INTERNATIONALES
12 juin 2012	REUNION PRESIDENTS COMMISSIONS D'APPEL 2ND DEGRE
22 juin 2012	COMMISSION 3ème PREPA PRO
6 juillet 2012	COMMISSION AFFECTATION 2nde GT & 1ère GT
10 juillet 2012	COMMISSION VALIDATION AFFECTATION
12 juillet 2012	COMMISSION AFFECTATION TERMINALES GT
28 août 2012	COMMISSION AFFECTATION Terminale GT 1ère GT 2nde GT
30 août 2012	COMMISSION AFFECTATION TERMINALE VOIE PROFESSIONNELLE
11 septembre 2012	COMMISSION AFFECTATION SECONDE PROFESSIONNELLE/ CAP
	POUR VOTRE INFORMATION :
10 mai 2012	EXAMEN PRIVE HORS CONTRAT RETOUR VERS PUBLIC
12 juin 2012	REUNION PRESIDENTS COMMISSIONS D'APPEL 2ND DEGRE
20 juin 2012	COMMISSION DEPARTEMENTALE APPEL FIN 3ème
21 juin 2012	COMMISSION DEPARTEMENTALE APPEL FIN 2nde GT
25 et 26/06/2012	COMMISSION DEPARTEMENTALE APPEL 1ER DEGRE
26 juin 2012	COMMISSION DEPARTEMENTALE APPEL FIN 4°- FIN 6°